

MISSION D'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE PAYSAGÈRE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS



APPROCHE DIAGNOSTIQUE

Victor MIRAMAND et Marie BARET, paysagistes dplg
Marion MAZEYRAT et Clara DELMOND, architectes-urbanistes

ASU Ardèche des
Sources et
Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

_SOMMAIRE

Préambule

Vers un bilan des politiques publiques de paysage
Une exploration partagée

Portrait du territoire

_Une vue globale du territoire intercommunal

_Un territoire de contraste(s)

_Un territoire historiquement organisé

_Un territoire sous influence(s)

_Un territoire riche de ses ressources naturelles et culturelles

Vers une stratégie paysagère

Grands enjeux et postures de projet ?

_PRÉAMBULE

La communauté de communes d'Ardèche des Sources et Volcans souhaite porter son projet d'aménagement et de développement communautaire sur l'ensemble des communes dans l'intérêt général.

Pour ce faire, elle s'est lancée dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

PLUi, De quoi s'agit-il ?

Tentons de dresser rapidement le portrait d'un PLUi :

> Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire.
> Le PLUi permet aux élus d'exprimer leur projet pour leur territoire après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et convenu d'une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement des vallées.

> Le PLUi est un document de référence de toutes les actions et opérations d'aménagement engagées à l'intérieur du territoire :

- Logements
- Activités agricoles
- Services
- Aménagements routiers
- Espaces naturels

> Le PLUi est et fait le lien entre les projets individuels ou collectifs et le territoire communautaire.

> Le PLUi programme la densification, le développement des espaces urbains. Au travers d'un projet d'intérêt général, il permet, organise, anticipe le futur du territoire intercommunal.

> Le PLUi est réalisé en étroite collaboration avec les personnes publiques associées (services de l'Etat, les chambres, PNR, les associations...) et en concertation avec les habitants du territoire.

Les « étapes d'élaboration »

La démarche de PLUi se construit progressivement en suivant plusieurs étapes successives :

1 - La construction d'un diagnostic partagé

Pour cela, la Communauté de commune a lancé plusieurs études :

- stratégie paysagère (cf. § ci-après),
- diagnostic agricole et sylvicole,
- diagnostic foncier,
- divers inventaires naturalistes.

2 - l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

3 - la traduction réglementaire du projet (plan de zonage et règlement)

4 - la consultation des Personnes Publiques Associées (les services de l'Etat, les chambres, le PNR, les associations...)

5 - l'enquête publique

6 - l'approbation du PLUi et son entrée en vigueur pour tout nouveau projet d'aménagement et de construction.

A propos de la stratégie paysagère

On connaît toutes les questions auxquelles les élus se trouvent aujourd'hui confrontés et toutes les difficultés pour eux d'assurer une maîtrise de l'urbanisation, du foncier et de l'organisation de l'espace. Qu'il s'agisse des effets de la déprise agricole, de la désertification des centres-bourgs et de l'étalement urbain sur les espaces agricoles de proximité, des évolutions des réseaux et des infrastructures de transports, de la banalisation de l'architecture et des aménagements, il y a urgence à contre-carrer ces évolutions qui portent atteinte à la diversité et à la richesse de nos territoires.

Les objectifs sont connus et constituent d'ailleurs les attentes de la loi SRU : chaque collectivité doit répondre à une gestion économe de l'espace, de lutte contre l'étalement urbain et contre la ségrégation spatiale, aux besoins d'économie d'énergies, du respect des équilibres naturels, de la protection des espaces agricoles et forestiers, de la prévention des risques naturels, de la promotion d'actions de qualité sur l'habitat, le cadre de vie et les transports.

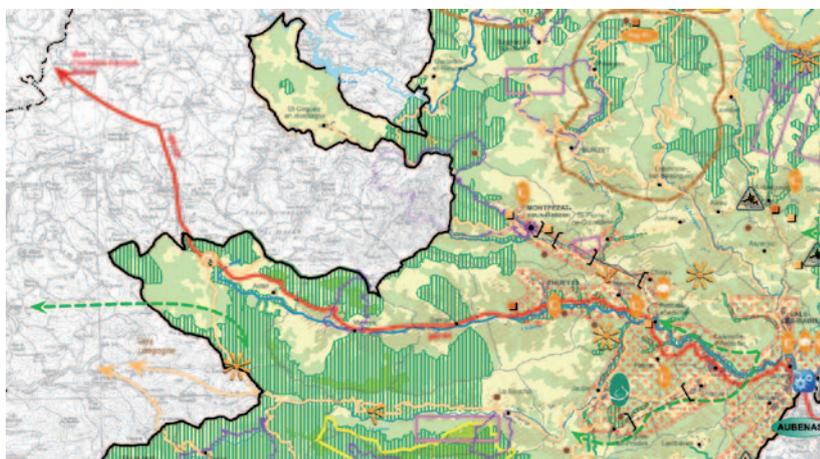
Pour y parvenir, il faut mettre au cœur de la problématique urbaine la force des identités territoriales de façon à maintenir des références spatiales, ou en créer de nouvelles. Celles qui font la richesse de nos territoires et du lien social. L'approche paysagère, y compris dans sa dimension sensible, doit être privilégiée comme préalable à toute démarche de planification et d'élaboration des documents d'urbanisme et à toute décision d'aménagement.

C'est l'objet d'une des facettes des études préalables lancées par la communauté de communes et principalement le sujet du présent travail.

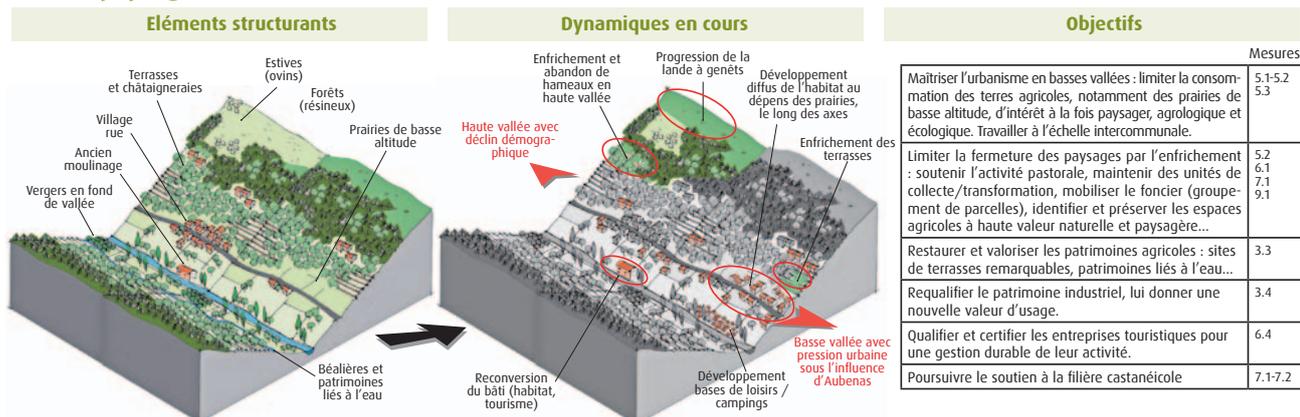
Ardèche : quels paysages pour demain ?
DDE 07 / DIREN Rhône-Alpes / 2000



Extrait de la charte et du plan du Parc
PNR des Monts d'Ardèche



Entité paysagère «Haute Cévenne»



_VERS UN BILAN SOMMAIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE

Le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans n'est pas un espace vierge de réflexions paysagères. De l'échelle locale à l'échelle départementale, les deux dernières décennies ont permis de construire une première approche paysagère sans cesse ajustée, renouvelée posant un certain nombre d'éléments descriptifs, d'enjeux et d'objectifs pour ce territoire.

A l'échelle élargie

Ardèche, quels paysages pour demain ?

En 2000, les services de l'Etat dresse à l'échelle du département un portrait des paysages d'Ardèche posant un premier regard descriptif et problématique sur les grands enjeux d'aménagement auquel le territoire ardéchois a eu, a et aura à réfléchir en ce début de XXI^e siècle.

Ce guide, qui donne une place importante au regard, par le biais de la photographie, insiste sur les transformations en cours, en tentant de montrer en quoi certaines d'entre elles mettent en cause les équilibres environnementaux, économiques ou sociaux de notre département. Il a vocation à sensibiliser, informer et expliquer à l'ensemble des acteurs, nombreux, qui interviennent sur les paysages du département, toute la richesse et la diversité de ce patrimoine. Il vise aussi à attirer l'attention sur le risque d'un développement territorial dont le bénéfice immédiat apparent se révélerait non durable.

En ouvrant des pistes de réflexion et d'action parfois très concrètes, cet ouvrage invite chacun, dans la mesure de ses responsabilités, à tenir compte des capacités réelles et forcément fragiles de notre département pour construire nos paysages de demain, des paysages ancrés dans l'histoire, des paysages respectueux de ce que nous sommes, des paysages capables demain d'accueillir nos enfants et l'inventivité qu'ils souhaiteront y développer.

Le territoire intercommunal appartient à l'entité paysagère de la «*Cévenne ardéchoise*».

La labellisation du PNR des Monts d'Ardèche

Le projet de Parc naturel régional est né de la volonté des acteurs locaux : les premières réflexions ont été conduites par des castanéiculteurs du Syndicat des producteurs de châtaignes et marrons de l'Ardèche dès 1992. Au-delà des strictes limites de leurs activités, ces agriculteurs ont eu le sentiment de partager un environnement, des paysages et des cultures riches autant que fragiles. Malgré la taille et

la diversité des petits pays qui composent les Boutières et la Cévenne d'Ardèche (chaque vallée a ses spécificités) et les contraintes dues à des reliefs marqués, les pionniers du projet de Parc l'ont su mettre en évidence toutes les passerelles économiques, culturelles et historiques qui témoignent de l'identité des pentes ardéchoises.

Le châtaignier et les terrasses sont sans nul doute les éléments les plus visibles et transversaux de cette culture commune : ils marquent la plus grande partie du territoire et témoignent de l'harmonie des activités humaines avec un environnement difficile mais privilégié. Toute l'agriculture des pentes traduit cette relation étroite : les châtaigneraies et les cultures en terrasses sont le résultat d'une adaptation au milieu et représentent encore aujourd'hui un patrimoine paysager de niveau européen. D'autres éléments témoignent du caractère de l'arrière-pays ardéchois : l'histoire de la soie encore visible aujourd'hui, et plus généralement toutes les activités économiques liées aux nombreuses rivières, l'utilisation du granite et du schiste dans les constructions de hameaux groupés, les murets de pierres qui bordent des routes étroites et sinueuses, les réseaux d'irrigation (béalières) qui courent le long des versants, l'histoire religieuse qui a marqué le pays, les nombreux échanges économiques entre les «padgels» (du plateau) et les «raïols» des vallées, etc.

Les promoteurs du Parc naturel régional se sont sentis responsables de ce terroir. De plus, ils ont eu conscience qu'il était illusoire de vouloir concurrencer des productions de masse alors que leur territoire offre des diversités culturelles, naturelles et paysagères comme autant d'atouts pour une autre forme de développement plus respectueuse de l'environnement. Cette approche qualitative du développement durable correspond à la définition même d'un Parc naturel régional. Rapidement, la réflexion a été étendue à l'ensemble des acteurs socio-économiques, soutenue par la Région, l'État, le Département, par 6 puis bientôt 12 structures intercommunales, par les chambres consulaires, des associations ou simples particuliers. Le 24 février 1995, le Conseil Régional Rhône-Alpes a retenu les

pentons des Boutières et de la Cévenne d'Ardèche comme territoire éligible à la marque de Parc. Dès 1995, un premier comité scientifique a été constitué. En 1996, année d'étude préalable, plus de 1000 personnes ont participé à une cinquantaine de réunions thématiques pour la préparation du Contrat environnement. Le périmètre a été affiné.

En 1997 et 1998, période du Contrat environnement, la présente charte a pu être préparée à la lumière de nombreuses réunions territoriales et d'études complémentaires (étude paysagère préalable au Plan de Parc, inventaire du patrimoine naturel, pédagogie de l'environnement, image du Parc). En 1997, le Comité d'étude pour la création du Parc a obtenu le portage d'un programme européen Leader 2 sur le thème du « paysage facteur de développement local ».

Le SCoT d'Ardèche méridionale et le plan de paysage

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le SCoT est en cours de construction. Le travail d'élaboration d'un plan de paysage, dans le cadre de la construction de ce SCoT d'Ardèche méridionale se poursuit. Elaboré à une échelle plus large (périmètre du PNR et des SCoTs d'Ardèche méridionale et Centre Ardèche), le plan de paysage propose une analyse paysagère globale et distingue 5 grands enjeux inhérents aux situations de pentons et de piémonts du territoire d'Ardèche des Sources et Volcans :

- Préservation des espaces ouverts, habités, cultivés et pâturés distinguant la reconquête des vil-

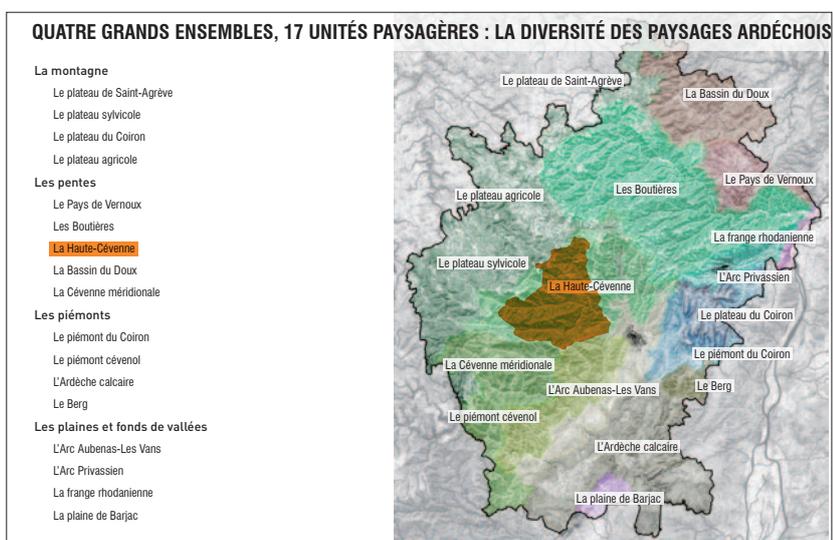
lages sur les parties amont et la maîtrise du développement urbain sur les parties aval

- Valorisation d'une agriculture entretenant terrasses et espaces ouverts,
- Maîtrise du développement de la forêt spontanée et valorisation de la forêt exploitée,
- Valorisation touristique d'une ressource paysagère attractive et peu accessible,
- Réhabilitation du patrimoine bâti industriel, ferroviaire et lié au génie hydraulique.

L'objectif fixé par le calendrier du SCoT prévoit une approbation de ce dernier pour fin 2018.

Plan de paysage (travaux en cours)

PNR des Monts d'Ardèche / SCoT Ardèche méridionale



A l'échelle locale

La politique des sites portée par les services de l'Etat

4 sites volcaniques font l'objet d'une protection au titre des sites (Code de l'Environnement, ex-loi du 2 mai 1930) :

- 2 sites classés : les deux cascades du Ray-Pic à Péreyres (1931), la chaussée des Géants, la Gueule d'Enfer et l'échelle du Roi à Thueyts (1935),
- 2 sites inscrits : l'éperon et le château de Pourcheyrolles à Montpezat-sous-Bauzon (1943), le château de Ventadour et ses abords à Meyras et Pont-de-Labeume (1947).

2 sites liés au village de Montpezat-sous-Bauzon font également l'objet d'une protection similaire :

- l'ensemble urbain formé par les immeubles bâtis, façades, élévations et toitures de la rue de la Ville-Basse (1943),
- l'église Notre-Dame-de-Prévenchère et ses abords (1943).

En 2008, dans la continuité de cette politique et dans un souci d'appréhension territoriale de cette question, la direction régionale de l'Environnement conduit une réflexion ayant pour objet d'étudier la protection des coulées basaltiques et des vallées qui leur sont directement liées par un classement de site au titre du Code de l'Environnement pour concilier les aménagements touristiques et les paysages de grand intérêt qui leur servent de cadre, le classement étant autant un outil de protection que de valorisation au service du projet de territoire.

Les PLU de Chirols, Montpezat-sous-Bauzon, Meyras, Thueyts, Jaujac, Prades et Pont-de-Labeume...

Depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU », certaines communes du territoire ont porté réflexions pour l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

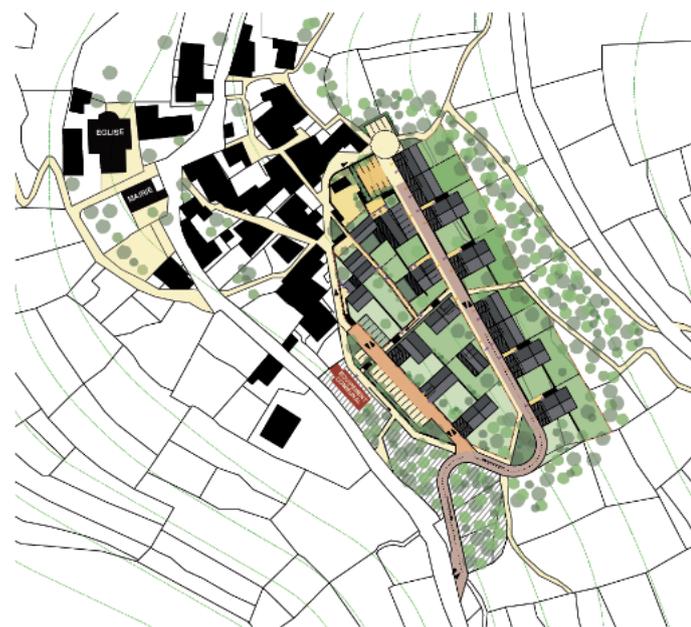
Les principaux bourgs s'en sont dotés les premiers puis des communes plus petites ont également souhaités mettre en œuvre ce type d'outils : Chirols et Pont-de-Labeume.

Cet ensemble de travaux constituent un socle de connaissance et d'orientations importants. En outre, certains (Chirols, Pont-de-Labeume...) ont permis de proposer des méthodologies de projet urbains tout à fait intéressantes permettant de positionner les élus en réelle posture d'anticipation.

Les réflexions et travaux menés par les communes : l'exemple des communes de la Souche et Pont de Labeume...

A la Souche, depuis trois ans, la municipalité s'est attelée à construire progressivement et collectivement une vision d'avenir pour le bourg et plus largement son territoire communal. Dans cette perspective, plusieurs angles d'attaque ont été explorés : problématique d'assainissement, vision pré-opérationnelle de la requalification des espaces publics de la traversée, approche globale et animation en direction des habitants...

De son côté, la municipalité de Pont-de-Labeume a entrepris une action volontariste en termes de maîtrise foncière et opérationnelle sur les espaces et bâtiments de son centre-bourg. Mixant logements, services, équipement communautaire, commerces et espaces publics, la commune poursuit depuis... un projet global de requalification, réhabilitation dans l'objectif de permettre à de nos habitants de revenir vivre à Pont-de-Labeume. Les actions autour de la piscine et des bâtiments riverains vont se poursuivre en direction de la N102 de manière à réorganiser les espaces et déambulations du centre-bourg.



*Extrait du PLU Chirols OAP - Illustration en plan de l'extension en greffe du chef-lieu de commune - 2014
Etude OAP - Atelier Urba-Site - 2013*

UNE EXPLORATION PARTAGÉE

Deux “voyages” ont mobilisés les élus et techniciens du territoire intercommunal. Le premier, sur l'espace-même de l'intercommunalité, le second, en rendant visite à une autre communauté de communes ayant conduit une démarche similaire.



le 21 juin 2016, sur le territoire intercommunal

Un premier voyage sur le territoire intercommunal. L'excursion a eu lieu le 21 juin 2016 au départ de Pont-de-Labeaume. L'objectif était de se réunir autour d'un itinéraire à la rencontre des initiatives locales touchant de près ou de loin aux questions d'aménagement du territoire. L'occasion d'un moment de partage et d'échanges finalement pas si habituel mais ô combien enrichissant.

Une question de périmètres de protection. Au pont de Rolandy, l'occasion nous est donnée de parler de l'ensemble du patrimoine historique du territoire de la communauté de communes et notamment celui classé au titre des monuments historiques. Au pied du château de Ventadour, nous évoquons la difficulté et l'inadaptation de certains périmètres de protection de 500 mètres autour d'un monument classé quand ce dernier interfère avec un projet d'aménagement sans avoir de co-visibilité. Cette situation fait écho à d'autres situations comme la chapelle de Niègles ou la borne Millière.

La démarche d'élaboration du PLUi peut être l'occasion d'ajuster les différentes situations de périmètre de protection jugées inadaptées sur l'ensemble de la communauté de communes et d'engager une démarche de modification de ces périmètres en collaboration avec les services de l'Etat.

De la cantine au territoire, à Jaujac, il n'y a qu'un pas. La commune de Jaujac se lance dans un projet ambitieux de cantine bio pour son école primaire. La commune voisine de la Souche est elle-aussi intéressée par ce projet. Elle cherche à travers cela à relocaliser l'alimentation des élèves tout en créant de l'emploi localement. Les producteurs susceptibles de fournir la cantine sont déjà identifiés et semblent motivés par la démarche entreprise.

La question de la valorisation des terres agricoles productives afin de relocaliser les productions et de soutenir les circuits courts peut devenir un axe politique fort du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi se déclinant ensuite concrètement dans la définition des zonages.

Mettez donc la piscine... au centre. Le bourg de Pont-de-Labeaume change de visage peu à peu. A la suite d'une politique offensive d'acquisition foncière et dans le cadre du projet de création d'une piscine intercommunale, la commune a créé une nouvelle centralité à l'arrière du front urbain donnant sur la route nationale.

Cette démarche anticipée et la méthode de conduite de projet est une bonne approche à diffuser sur l'ensemble du territoire avec l'accompagnement de professionnels de l'aménagement (architecte, urbaniste, paysagiste...) ; les documents d'urbanisme et notamment les orientations d'aménagement servant alors à rendre faisable les projets.

le 21 juillet 2016, vers la vallée de l'Ance et le PNR Livradois-Forez



Un voyage ailleurs. Un second voyage pour aller à la rencontre d'une collectivité ayant élaboré un PLU intercommunal a été organisé le 21 juillet 2016. Direction la vallée de l'Ance dans le Puy-de-Dôme. Au programme, exposé de la démarche PLUi portée par la collectivité, visites de sites, et de projets innovants.

PLUi et passage vers l'échelle opérationnelle.

La Communauté de Communes s'est lancée, bien avant les autres, dans l'élaboration d'un document d'urbanisme communautaire afin de répondre à des enjeux d'accueil de nouvelle population et de maintien de la fonctionnalité de l'activité agricole.

Soutenir l'économie résidentielle comme base du développement économique intercommunal, développer l'activité agricole, promouvoir le tourisme, poursuivre l'accueil de nouvelles populations tout en répondant à leurs besoins, favoriser un développement économique de l'urbanisation respectueuse des structures actuelles, s'appuyer sur la trame verte et bleue pour construire un véritable projet de territoire, maintenir un cadre de vie de qualité... voilà les objectifs que se sont donnés les élus de ce territoire et dont le PLUi est aujourd'hui garant.



Le théâtre naturel des orgues de Montpeloux.

Le site des orgues de Montpeloux surprend par sa simplicité mais aussi par son ambition. La Communauté de communes de la Vallée de l'Ance a entrepris il y a presque 10 ans de réhabiliter une ancienne carrière de basalte en site de spectacle vivant de plein air tout en proposant une interprétation du site. Chaque été une programmation culturelle est portée par la communauté de communes et animée par une association locale dynamique. Ce projet d'intérêt communautaire rayonne bien au delà et fait figure d'exemple dans la conduite du projet : diagnostic, programmation, faisabilité technique et financière, conception, montage financier, réalisation, gestion... et animation.



A Marsac-en-Livradois... Le Maire nous fait visiter son équipement communal alliant maison de santé à l'étage et supérette au rez-de-chaussée. Programme complémentaire établi par le groupe-projet regroupant élus et professionnels de santé, ce bâtiment en L, implanté dans une dent creuse le long de la D906, crée une nouvelle centralité publique sur la commune, redynamise la traversée en offrant une réinterprétation contemporaine de l'architecture vernaculaire en bois et pisé. Cette opération a enclenché une nouvelle démarche de projet autour de requalification du centre-bourg et de sa traversée : un programme à long terme pour transformer ce village fortement marqué par les nuisances de la route départementale 906.



Photo : Benoit Alazard

UNE EXPLORATION PARTAGÉE (SUITE)

L'exploration s'est poursuivie dans l'objectif d'élaborer collectivement les bases d'un diagnostic du territoire en mettant en pratique le principe d'atelier mobile*. Deux sessions ont été menées (juillet et septembre 2016), elles ont permis l'exploration du territoire suivant les différentes vallées d'Ardèche des Sources et Volcans.



*L'atelier mobile, c'est une idée. L'idée que pour parler des questions de paysage, il n'est pas possible de le faire ex-nihilo mais qu'il est nécessaire et fondamental de le faire in situ et en direct, au contact et à partir de ce que l'on voit. C'est l'idée aussi que pour parler de paysage, il est nécessaire de le faire sur la base d'expériences diversifiées et d'initiatives nombreuses qui sont en cours sur ces territoires. C'est aussi l'idée qu'on ne peut comprendre ce que l'on voit qu'en combinant ce que chacun en voit avec ce que chacun en sait des processus en cours... Bref, que l'on ne peut comprendre qu'à plusieurs en croisant les regards confrontés directement au réel.

Parler en étant confronté à ce que l'on voit, en situation de voyage, même d'un jour, en compagnie de personnes plus ou moins habitantes (au sens large), toutes concernées par ce qui se passe dans les territoires traversés, ce n'est pas la même chose que parler autour d'une table de réunion, dans les différents services des administrations et collectivités qui influent sur les apparences des territoires de par l'ensemble des décisions qu'ils peuvent prendre. La parole est située. Elle peut "se déplier" dans la situation. Elle prend une tournure liée aux événements du voyage et au sens (signification-orientation-expérience) de la conversation entre les interlocuteurs. Elle devient nécessairement plus riche car directement issue du réel et de l'expérience. La parole "s'ouvre" sous les diverses influences des situations rencontrées et des conversations enclenchées. L'atelier mobile est un espace où la parole sur le territoire peut prendre une forme particulière et particulièrement utile à la compréhension de ce que nous y faisons aujourd'hui.

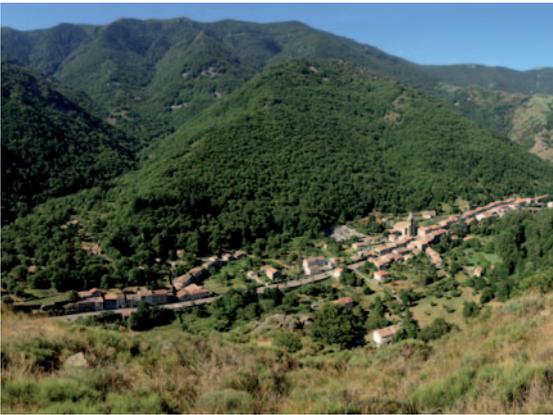
Dans l'atelier mobile, l'échange de connaissances et de perceptions a lieu. Des japonais à qui le dispositif a été présenté l'ont immédiatement associé à une sorte de nouvelle "agora" d'aujourd'hui.

Les journées d'atelier mobile des paysages sont l'occasion d'une collecte : la collecte de toutes les « formes d'aménagement » repérables de visu tout au long des itinéraires et particulièrement depuis les points d'arrêt. Pour revenir aux fondements des évolutions de l'apparence des paysages, les personnes embarquées ont le devoir de focaliser leur attention et leurs échanges sur les actes, les formes, les organisations, les dynamiques, les processus d'aménagement et de gestion qui contribuent ou ont contribué à faire plus ou moins évoluer ou préserver les diverses apparences du territoire communautaire. Pour les y aider, on pourra avantageusement utiliser les travaux d'observation photographique du Parc.

L'objectif du travail et des échanges qui ont lieu dans l'atelier mobile est de tenter de replacer ainsi l'action de l'homme au centre de la méthode d'observation. En somme de commencer par observer et rendre compte de manière précise de ce que font les hommes dans ce territoire.

Le terme de « formes d'aménagement » a été choisi pour transcrire tout acte humain plus ou moins volontaire, plus ou moins individuel ou collectif qui a une conséquence apparente ou symbolique sur l'expérience que les habitants d'un territoire donné peuvent faire à différentes échelles. Il faut donc prendre ce terme dans un sens très large pour saisir le travail qui peut être réalisé au cours des ateliers mobiles. Cela va du simple déplacement d'une pierre qu'un berger peut choisir pour s'asseoir en gardant son troupeau dans les montagnes de la Serre de la Pierre Plantée à la construction collective et de longue haleine de la route royale devenue route Nationale n°102 traversant d'ouest en est, le territoire intercommunal, en passant par la valorisation des terroirs de pentes via l'édification de terrasses ou encore les différentes formes d'implantations villageoises.

le 26 juillet 2016, dans la haute vallée de l'Ardèche...



le 27 juillet 2016, la vallée de l'Ardèche, de Thueyts à Lalevade...



le 28 juillet 2016, dans la vallée de la Fontaulière...



le 5 septembre 2016, dans les vallons du Salindre...



le 6 septembre 2016, dans la vallée de la Bourges...



le 7 septembre 2016, dans la vallée du Lignon...





_VUE GLOBALE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

La communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » est un territoire de pentes situé au cœur de la Cévennes Ardéchoise sur la Vallée de l'Ardèche, du Lignon, de la Fontaulière et de la Bourge, au cœur du Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche.

Elle se compose de 16 communes :



SYNTHÈSE_UN TERRITOIRE DE CONTRASTE(S)

CONSTAT

Des contrastes qui cultivent la diversité.

Derrière son appellation de Haute-Cévenne, qui sous-entendrait une certaine homogénéité paysagère, le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans est avant tout un territoire de contrastes :

- Contrastes géographiques (1283 mètres d'altitude entre le point le plus haut et celui le plus bas du territoire), générant un agencement complexe de situations variées lisibles à travers un étagement depuis les hauts plateaux agricoles et forestiers, jusqu'à la plaine en passant par les vallées et leurs pentes,
- Contrastes climatiques, contribuant à une grande diversité de milieux écologiques et de paysages,
- Une organisation du territoire en vallée générant un contraste démographique important entre les hautes vallées isolées et dépeuplées et les basses vallées sous influence urbaine et fortement peuplées,
- Contrastes saisonniers, entre été et hiver...

ENJEUX

Recherche d'équilibre(s) ou nuances assumées ?

Réduire les déséquilibres est souvent peine perdue et pire encore, cette attitude contribue souvent à en accentuer les traits. Le territoire de la communauté de communes est un territoire diversifié, fait de contrastes. C'est ce qui en fait sa qualité première. Ne faut-il pas revendiquer cette diversité de situations comme des éléments d'identité et de qualités pour en faire des atouts pour demain ?

DYNAMIQUES EN COURS

Accentuation des contrastes et tendances à l'uniformisation.

Aujourd'hui, ces contrastes sont d'évidents vecteurs de qualités paysagères et ce dans une diversité remarquable. Mais les dynamiques d'évolution du paysage tendent à les accentuer et à les faire percevoir comme des oppositions voire des déséquilibres territoriaux :

- concentration de la dynamique urbaine dans les fonds de vallée, le long des axes de communication, alors que la montagne et ses pentes sont laissées à la reconquête naturelle,
- perte de dynamisme des centre-bourgs au profit des périphéries et des hameaux,
- surfréquentation touristique de certains sites alors que des « trésors » sont méconnus et peu à peu enfouis sous la végétation...

En même temps, ces qualités paysagères liées aux contrastes sont sujettes à l'uniformisation et à une sorte de « lissage » des traits de caractère du territoire :

- recul des usages agricoles et forestiers au profit de la forêt sur l'ensemble des pentes,
- étalement urbain linéaire et/ou mité sur l'ensemble des fonds de vallée,
- traitement routier des espaces publics...

OBJECTIFS

Pondérer les déséquilibres territoriaux et faire à façon ?

L'objectif stratégique et transversal serait peut-être d'ajuster et de nuancer les interventions publiques sur le territoire en fonction de la réalité du terrain. C'est-à-dire veiller à ne pas agir de façon homogène sur l'ensemble du territoire ce qui serait un non sens tant ces espaces sont hétérogènes.

Par exemple :

- Comment penser une nouvelle zone ouverte à la construction à Burzet différemment d'une zone à la Chirols ?
- Comment réunir les conditions adaptées aux réalités du terrain pour installer un éleveur à Pèreyres ?
- Comment aménager sur mesure une place de village à Montpezat ?

UN TERRITOIRE DE CONTRASTE(S)

Derrière son appellation de Haute-Cévenne qui sous entendrait une certaine homogénéité paysagère, le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans est avant tout un territoire de contrastes et de diversité.

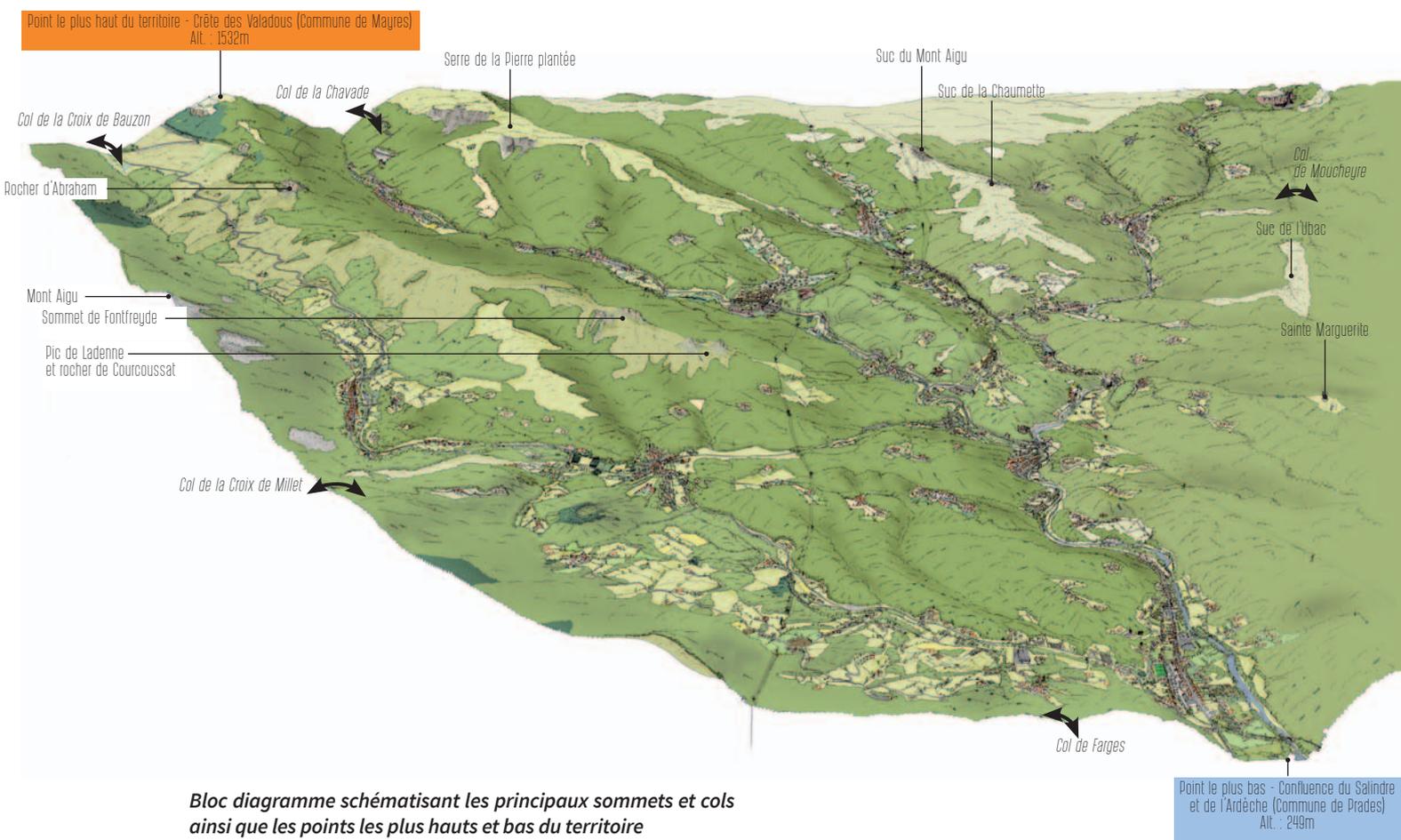
Contrastes géographiques, d'abord, par sa forte amplitude altitudinale générant un agencement complexe de situations variées lisibles à travers un étagement depuis les hauts plateaux agricoles et forestiers, jusqu'à la plaine en passant par les vallées et leurs pentes. Contrastes climatiques, ensuite, induits par ce précédent constat et contribuant à une grande diversité de milieux écologiques. Contrastes démographiques aussi, entre la proximité albenassienne et l'isolement de certains hameaux. Contrastes saisonniers, entre été et hiver...

1283 mètres d'altitude entre le point le plus haut et celui le plus bas du territoire.

Le contraste tel que nous l'entendons, s'appuie donc sur différents facteurs dont la plupart découlent de la géomorphologie du territoire. L'Ardèche des Sources et Volcans possède une amplitude altitudinale considérable. Depuis les crêtes prolongeant les plateaux du Haut-Vivaraïs au-dessus de Mayres jusqu'à la confluence de l'Ardèche avec la rivière du Salindre, quelques 1300 mètres séparent ces deux points d'altitudes extrêmes.

De la diversité des milieux et paysages

Ce différentiel altitudinal se trouve donc à la base d'une diversité de milieux naturels particulièrement riches et démultipliée par les situations de pentes (orientation, exposition, déclivité, géologie) inhérentes à la géomorphologie valléenne du territoire et aux climats et microclimats correspondants, la présence de l'eau...



A chaque «étage» : son climat, ses saisons, ses implantations humaines

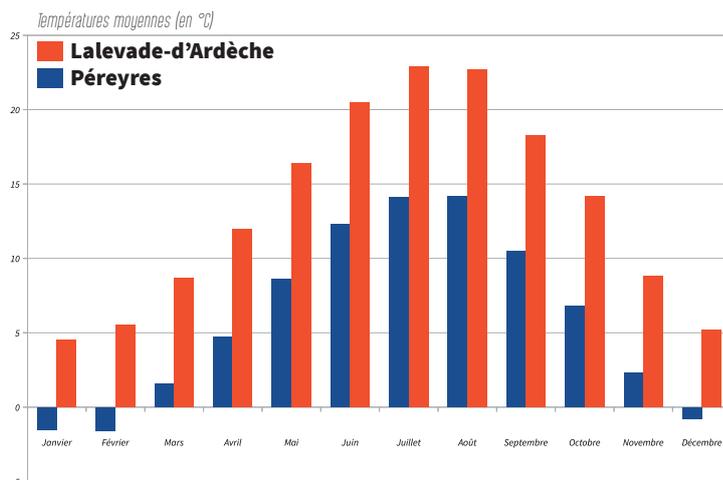
Ce différentiel altitudinal a une répercussion directe sur les façons d'habiter le territoire. Entre les plateaux dominant Péreyres (températures moyennes évaluées à 5,9°C) et Lalevade-d'Ardèche (13,3°C), nous constatons 7,4°C de différentiel en termes de températures moyennes annuelles qui impacte directement les milieux naturels, les modes de vie, d'exploitation et d'organisation du territoire.

L'ensemble des contingences climatiques, de pente, d'altitude... interfère de manière très visible dans la façon d'organiser le territoire et ont, par le passé, guidé ou influé fortement l'acte d'aménager.

On le constate assez simplement lorsque l'on porte attention aux formes urbaines, aux espaces publics, aux types d'aménagements agricoles dans le paysage.

Quelques exemples rencontrés sur le territoire communautaire pour illustrer ce propos :

- le caractère clairement méridional de la place de Jaujac est à mettre en regard des espaces publics et à l'atmosphère quasi montagnarde de Burzet,
- l'implantation linéaire du bourg de Lalevade-d'Ardèche dans la plaine est à comparer à celle du hameau de Célas domptant la pente de ses bâtiments et terrasses.
- Dans le même sens, la haute vallée du Lignon faite de parcours, de landes et de forêts contraste étonnamment avec les vallonnements des espaces agricoles à proximité de Meyras.



Jaujac



Lalevade-d'Ardèche



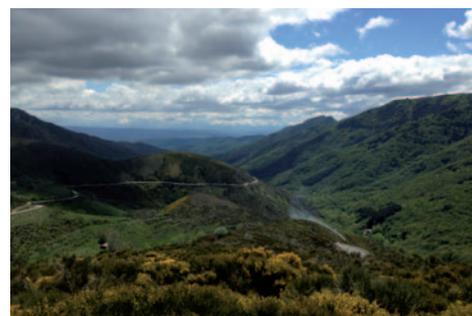
Champ-Guérin (Meyras)



Burzet



Célas (Saint Pierre-de-Colombier)

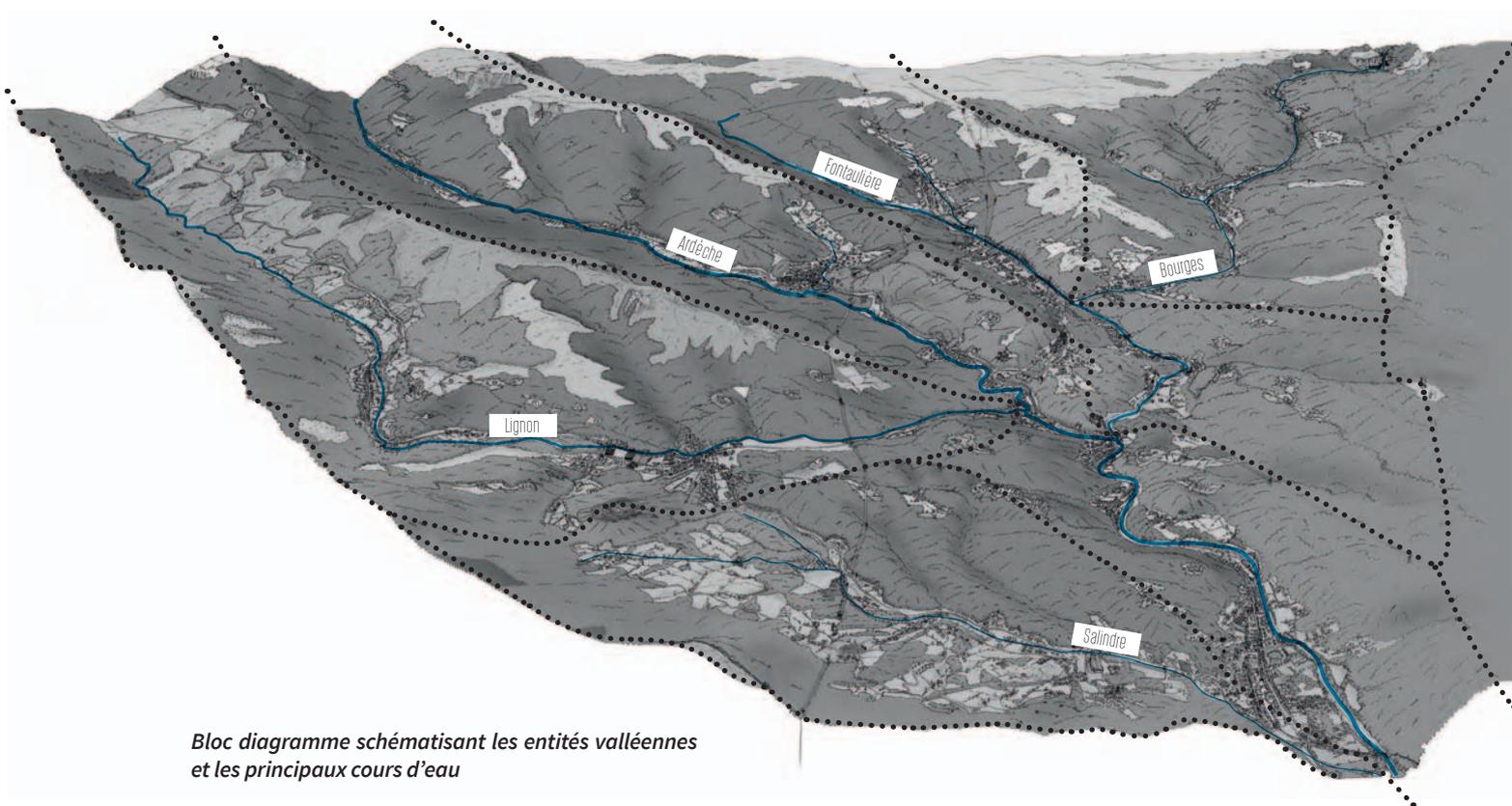


Haute vallée du Lignon

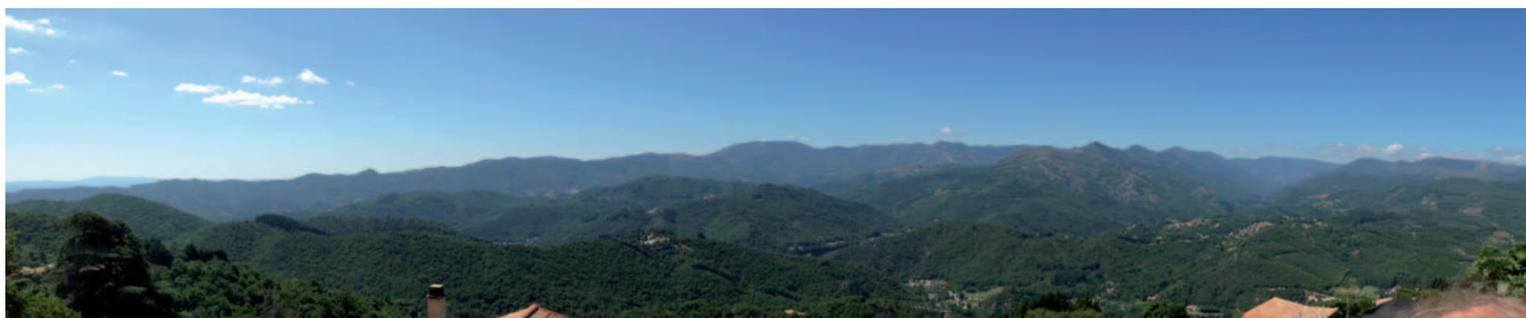
De l'organisation valléenne du territoire

L'organisation valléenne génère, elle aussi, des situations contrastées relatives à l'isolement humain de certains secteurs vis-à-vis des réseaux de communications et d'échanges. Accentué par la présence de l'axe routier de la N102 (nous le verrons dans la partie suivante), la vallée de l'Ardèche constitue la colonne vertébrale irrigant le territoire vers Aubenas et portant notamment 2 articulations / confluences avec les vallées affluentes à Pont-de-Labeaume et Lalevade-d'Ardèche. Les secteurs isolés (haute vallée du Lignon, de la Fontaulière et de la Bourges) sont, quant à eux, plus éloignés de cet axe et ses 2 carrefours. Ce constat marque clairement les représentations paysagères du territoire ainsi que sa construction et son organisation sociale. Ce déséquilibre est clairement un des caractères du territoire d'Ardèche des Sources et Volcans.

La position des bourgs à l'intérieur de chacune des entités valléennes peut également faire l'objet d'une analyse via ce même prisme. Elle renseigne assez simplement sur le dynamisme de chacun d'eux, sur leur sensibilité touristique, générant une forme de contraste entre eux et leur capacité à accueillir de nouvelles populations.



Bloc diagramme schématisant les entités valléennes et les principaux cours d'eau



Point de vue panoramique sur l'Ardèche des Sources et Volcans depuis Romégières (commune de Chirols)



De haut en bas et de gauche à droite, les vallées du Lignon, de la Bourges, de la Fontaulière et de l'Ardèche

**Contraste(s) ou déséquilibre(s) :
quelles conséquences visibles sur le territoire ?**

Derrière ces jeux de contrastes, on parvient ainsi à déceler des formes d'opposition entre certains espaces du territoire communautaire :

- La concentration et le développement des zones habitées dans les fonds de vallées plats au plus près de l'agglomération albenassienne / le maintien fragile des zones habitées isolées dans les vallées ou les pentes,
- Des usages quasi inexistantes sur les espaces dits de « montagne à sanglier » (notamment sur les versants) / surexploitation des espaces de plaine (circulation, résidentialisation, équipement, agriculture),
- Les centre-bourgs connaissent une véritable perte de dynamisme (résidentiel, commercial...) / les hameaux sont globalement en reconquête résidentielle,
- Certains sites touristiques concentrent la majorité de l'afflux de visiteurs / une multitude d'« endroits secrets » ou méconnus dans les innombrables replis du territoire...

Pour autant, il ne s'agit pas ici de porter un jugement de valeur sur ces différences ni de conclure qu'il faut un traitement homogène à l'échelle du territoire communautaire. Bien au contraire, ces contrastes sont à la base d'une diversité paysagère à reconnaître comme une très grande qualité pour le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans.

C'est d'ailleurs cette diversité paysagère, ces emboitements de vallées, de sites remarquables qui sont mis en avant dans la promotion touristique du territoire. Il est nécessaire aujourd'hui de transcender, pour positionner cette diversité paysagère au delà du simple développement touristique, au cœur du projet de territoire.

Au delà du contraste...

L'idée de contraste n'est qu'une image et il est nécessaire de bien comprendre et nommer les processus à l'œuvre qui nous conduisent à formuler notre analyse territoriale de cette façon. Nous envisageons la composante contrastée du territoire comme une grande qualité des paysages d'Ardèche des Sources et Volcans dans le sens où cette qualification met en avant une singularité forte du territoire : sa diversité.

Pour autant, il ne s'agit surtout pas d'un acquis et les équilibres en place actuellement, sont finalement assez fragiles notamment par la tendance à l'uniformisation des espaces liée au recul des usages agricoles et forestiers, à l'étalement des espaces résidentiels.

Par un certain côté, cette situation est très paradoxale car, du côté des activités agricoles et forestières (correspondant à plus de 85% de l'occupation actuelle du sol), le dynamisme existe mais il est faible et fragile. Il subit les désagréments d'un manque de reconnaissance couplé à une pression double : la difficulté réelle d'adapter l'agriculture et l'exploitation forestière du XXI^e siècle à la pente et la lutte pour la maîtrise du foncier plat convoité par les nouvelles constructions (les secteurs de la vallée du Salindre, des plots de Fabras et Jaujac ainsi que Champagne de Meyras et Montpezat en sont de bons exemples).

Et le paradoxe vient bien de là. La pression des nouvelles constructions repose en grande partie sur la qualité du cadre de vie, très attractif ici, en même tant que potentiellement destructeur des dynamiques locales notamment agricoles parce qu'étant à l'origine de cette pression.

Le serpent se mord ici la queue et l'on arrive aux limites d'un non-sens paysager qui pose une véritable question de société à laquelle le futur document d'urbanisme devra nécessairement répondre : peut-on encore donner vocation de construction aux terrains plats ayant un fort potentiel agricole ?



Vue de Champagne de Meyras depuis le hameau des Chaudouards (commune de Montpezat-sous-Bauzon)

SYNTHÈSE_ UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT ORGANISÉ ET OPTIMISÉ

CONSTAT

Héritage d'une organisation et d'un aménagement complexe du territoire.

Territoire majoritairement rural ayant connu un fort recul des activités après la première moitié du XX^e siècle, l'Ardèche des Sources et Volcans n'en demeure pas moins un espace où l'habitat et les activités ont été organisés suivant une logique s'appuyant sur une intelligence pratique très visible et compréhensible dans les paysages :

- organisation sociale suivant les vallées,
- mise en défens des risques,
- domestication de la pente (habitat intégré, terrasse, parcours, châtaigneraie, vergers, béal...),
- optimisation et multifonctionnalité des espaces en étagement,
- utilisation inventive de la ressource en eau,
- préservation et valorisation des plaines (ressources de terrain plats pour l'agriculture, habitat compact),
- image de belle campagne des vallons,
- large ouverture des crêtes et des plateaux,
- typologie d'implantation bâtie historique voire patrimoniale (bourg, hameau, construction isolée),
- deux structures dominantes dans l'organisation des bourgs (la traverse, le noyau)
- une intelligence urbaine au regard des éléments naturels (relief, présence de l'eau, orientation, densité...), implantations intégrant finement les données climatiques (voire micro-climatiques),
- un fort potentiel d'espaces publics / collectifs...

ENJEUX

Héritage trop lourd à porter ou inspiration pour l'avenir ?

Comment réagir face à la perte de cette culture rurale : vivrière, économique et basée sur l'optimisation de l'espace ? Tous ces savoir-faire et ce patrimoine paysager ne sont-ils que des éléments du passé ? Ou cette organisation intelligente est-elle un héritage sur lequel s'appuyer et s'inspirer pour demain ?

DYNAMIQUES EN COURS

Perte de la lisibilité de l'organisation historique.

Le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans hérite d'une organisation encore très lisible de l'espace communautaire. Cet héritage est le résultat d'une intelligence pratique historique, mise à l'œuvre dans un souci permanent d'optimisation des espaces et de valorisation des ressources par une société rurale. Malheureusement, les évolutions démographiques et économiques ont totalement bouleversé ces pratiques et ces modes de vie modifiant, par conséquent, l'organisation du territoire et les paysages :

- fermeture des clairières habitées par les boisements,
- abandon des terrasses et des cultures associées,
- étalement urbain sur les plaines impactant le potentiel agricole de ces espaces,
- banalisation des paysages (mitage, fermeture du paysage, construction pavillonnaire, voirie...),
- disparition du patrimoine hydraulique,
- morcellement du foncier,
- perte de diversité des paysages (mosaïque paysagère liée à l'étagement),
- baisse de dynamisme des bourgs...

OBJECTIFS

Remettre de l'intelligence pratique dans les aménagements

Source d'inspiration, la compréhension et la transmission de l'organisation spatiale historique doit être un point de départ pour le projet de territoire de la communauté de communes. Nous ne partons pas de rien, bien au contraire, les fondations sont déjà là, il suffit de prendre le temps de les redécouvrir, de les comprendre, de les transmettre et de les réinterpréter au regard des besoins d'aujourd'hui et ceux de demain.

UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT ORGANISÉ ET OPTIMISÉ

Territoire majoritairement rural ayant connu un fort recul des activités après la première moitié du XX^e siècle, l'Ardèche des Sources et Volcans n'en demeure pas moins un espace où l'habitat et les activités ont été organisés suivant une logique s'appuyant sur une intelligence pratique très visible et compréhensible dans les paysages : domestication de la pente, mise en défens des risques, implantations intégrant finement les données climatiques (voire micro-climatiques), utilisation inventive de la ressource en eau, préservation et entretien des espaces plats (ressource rare du territoire), organisation sociale suivant les vallées...

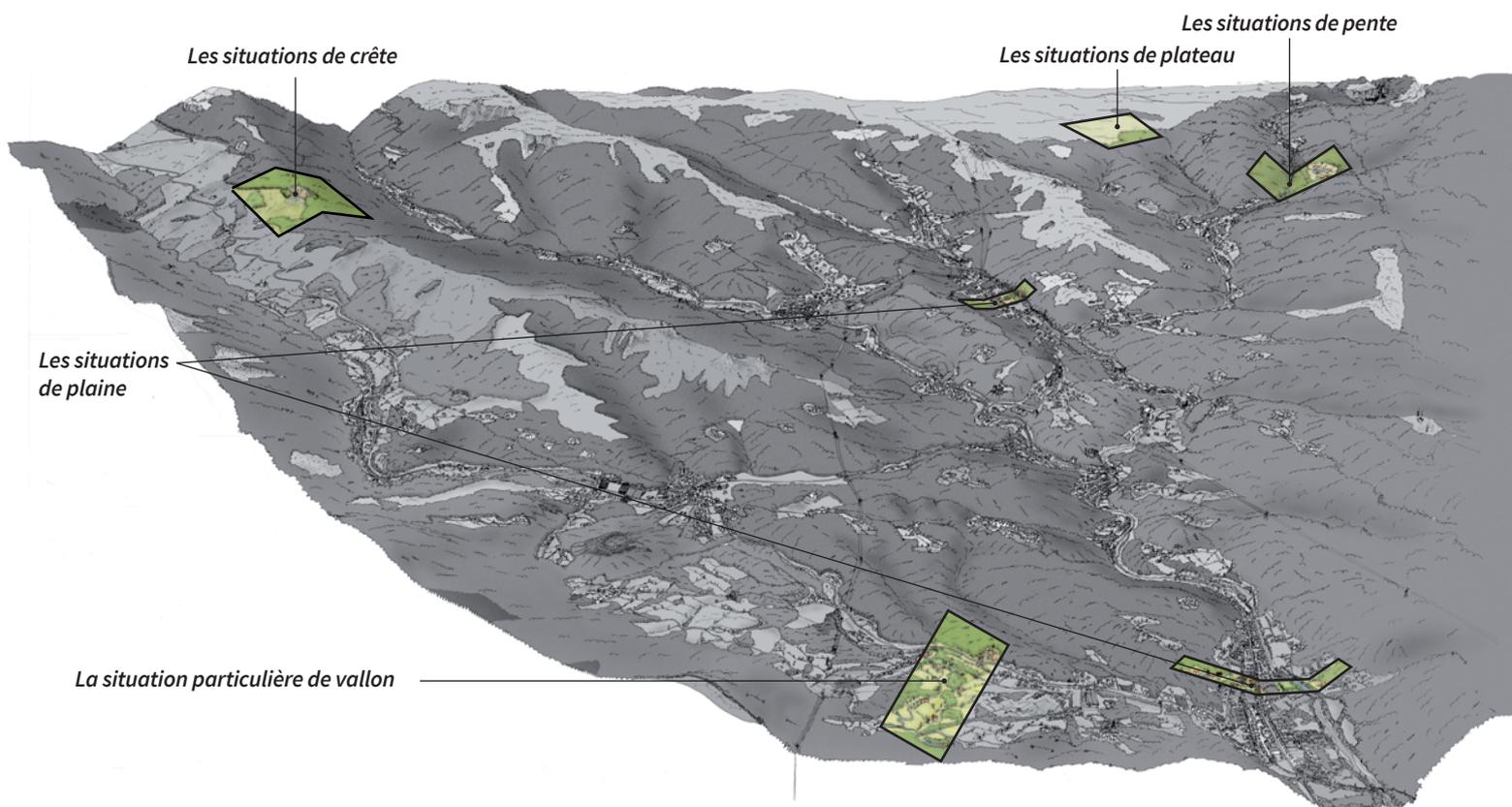
Différentes situations et un héritage

La géomorphologie contrariée du territoire occasionne une grande diversité de situations : des plateaux aux fonds de vallée, des crêtes aux plaines et vallons en passant par les pentes...

De tout temps, l'homme a saisi en différents endroits de ce territoire, les occasions d'implanter un lieu de vie, de cultiver des terres, d'élever des animaux, d'exploiter la ressource en eau (irrigation, force motrice), de circuler... Les hommes ont entretenu un rapport étroit avec l'aménagement de ce territoire, à la fois, lieu de vie et d'activité, et ce, au fil des siècles.

Notre regard sur le territoire est encore capable de lire, aujourd'hui, cette organisation fine des espaces. C'est d'ailleurs sur cette diversité et cette justesse d'action que repose en partie le caractère des paysages d'Ardèche des Sources et Volcans.

Ce caractère demeure un héritage qui interroge notre capacité à le transmettre. Par transmission, nous pouvons entendre plusieurs choses. Déjà, le donner à voir, et peut-être surtout être capable de l'entretenir pour qu'il traverse les âges et donc *in fine* parvenir à donner une vocation actuelle à cet héritage. Car il faut bien être conscient que la situation démographique d'aujourd'hui n'est pas celle qui a permis l'édification de cet héritage. Par conséquent, il s'agit de faire des choix en connaissance de causes et à la mesure des moyens actuellement disponibles.



Organisation de l'espace en situation de pente

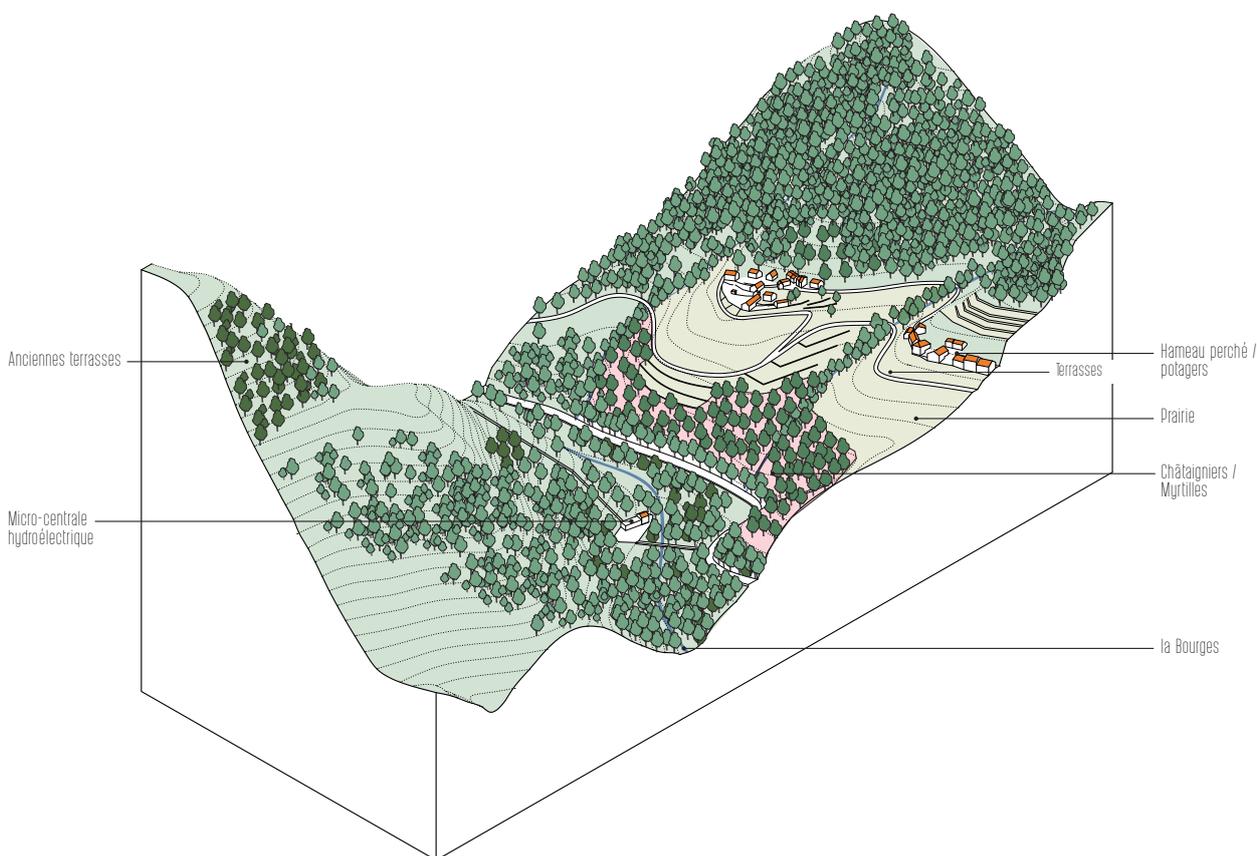
Le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans se caractérise par son relief et son organisation valléenne. Les fonds de vallées font aujourd'hui l'objet de toutes les préoccupations et d'une certaine pression. Mais cela n'a pas toujours été le cas, comme en témoigne les nombreuses situations rencontrées sur le territoire où l'homme a investi les secteurs de pentes.

Ce type d'organisation est hérité des périodes dites de « pics démographiques » (souvent positionné au XIX^e siècle, juste avant les premiers phénomènes d'industrialisation) durant lesquelles une population quasi-exclusivement rurale et paysanne a, par nécessité, exploité le territoire dans son ensemble, avec une utilité vitale d'optimiser le moindre espace. Le surcroît de main-d'œuvre et la logique économique vivrière (de subsistance) de l'époque ont ainsi permis des aménagements spectaculaires que l'on considère aujourd'hui comme étant le patrimoine vernaculaire rural. Ce patrimoine véhicule notamment l'image archétypale du paysage dit « cévenol » : logique de hameaux accrochés dans la pente, organisation des terroirs agricoles dans la pente (cultures, maraichage et vergers en terrasses, parcours sur les hauteurs, châtaigneraie, espaces de prairie et bois...), système de dérivation des cours d'eau (béals) à des fins d'irrigation...

A ce titre, les traces visibles de cette organisation se retrouvent aujourd'hui autour des hameaux. Ce modèle paysager représentatif repose sur l'agencement fin entre les implantations bâties des hameaux et une ouverture en clairière, résultant de pratiques agricoles encore vivaces et entretenant les espaces de terrasses et autres prairies, jardins ou champs de proximité.

Globalement ces lieux de vie sont assez bien conservés sur le territoire communautaire. Le bâti notamment a fait l'objet de restauration et réhabilitation récente (ces dernières décennies, souvent à vocation de résidences secondaires) tout en conservant le caractère vernaculaire de l'architecture rurale et des logiques urbaines (compacité des implantations, déambulations internes piétonnes...).

En revanche, l'ouverture des clairières est en sursis. Nombre de hameaux, jadis ouverts en balcon sur la vallée, se retrouvent enfouis sous le couvert forestier par défaut d'utilisation agricole de ces secteurs de pente. Les traces visibles de cette organisation se perdent, se retrouvent d'une certaine manière dans l'oubli.



Organisation de l'espace en situation de pente
L'exemple du hameau des Sausses - Burzet



Non loin des Chaudouards - Commune de Monpezat



Célas - Commune de Saint Pierre-de-Colombier



Arzalier - Commune de Saint Pierre-de-Colombier



Leyronac - Commune de Pont-de-Labeaume



Le Soulhiol - Commune de Meyras



Le Ranc - Commune de Saint Pierre-de-Colombier



La Sautellerie et le Mazel - Commune de La Souche

Organisation de l'espace en situation dite « de plaine »

Il n'existe finalement que peu d'espaces dit « de plaine » à l'échelle du territoire communautaire :

- Champagne de Meyras et Montpezat,
- Lalevade-d'Ardèche et Prades,
- Le secteurs des Plots de Fabras et Jaujac,
- la petite plaine de Barnas entre Chaudons et le Bouix.

Ces espaces, historiquement, étaient à vocations agricoles. L'aménagement des systèmes d'irrigation (notamment à Champagne et Lalevade-d'Ardèche) et l'organisation des noyaux bâtis faisaient en sorte de valoriser au maximum les espaces de cultures et d'élevage.

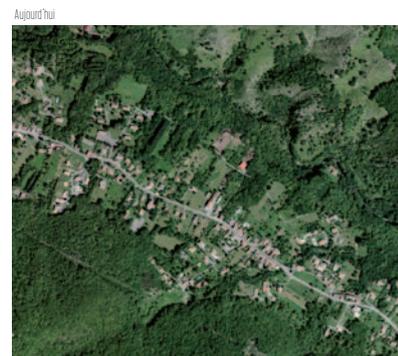
L'urbanisation originelle se limitait à une implantation bâtie compacte souvent alignée le long des axes de communication, libérant ainsi le foncier.

Les développements urbains récents (résidentiels et d'activités depuis un demi-siècle) se sont opérés sans préoccupation de ce point de vigilance (préservation des terres agricoles) et de manière assez opportunistes, n'ayant notamment pas la contrainte liée à la pente. Les conséquences en termes de paysages conduisent à une forme de banalisation des espaces : répétition d'un modèle standard de bâtiments, aménagement d'un réseau de dessertes sans qualité ni logique d'ensemble (voie en impasse, peu de hiérarchie...), fermeture des paysages et morcellement des espaces, privatisation des accès...

Les répercussions en termes de paysages sont bien visibles pour autant elles ne sont que la traduction de la problématique majeur de ces secteurs à savoir le morcellement foncier, à mettre en regard du potentiel agricole qui, peu à peu, disparaît. C'est principalement le cas de Champagne et des Plots de Fabras et Jaujac.



Vue plongeante sur la « plaine » de Champagne



Organisation des espaces en situation dite « de plaine »
L'exemple de Champagne - Montpezat / Meyras

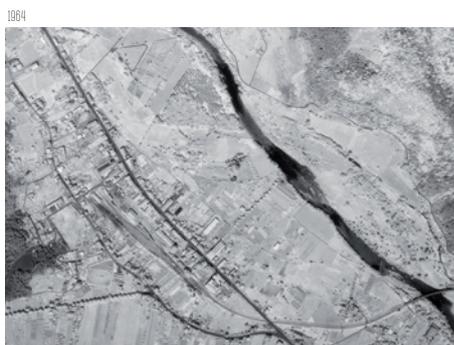
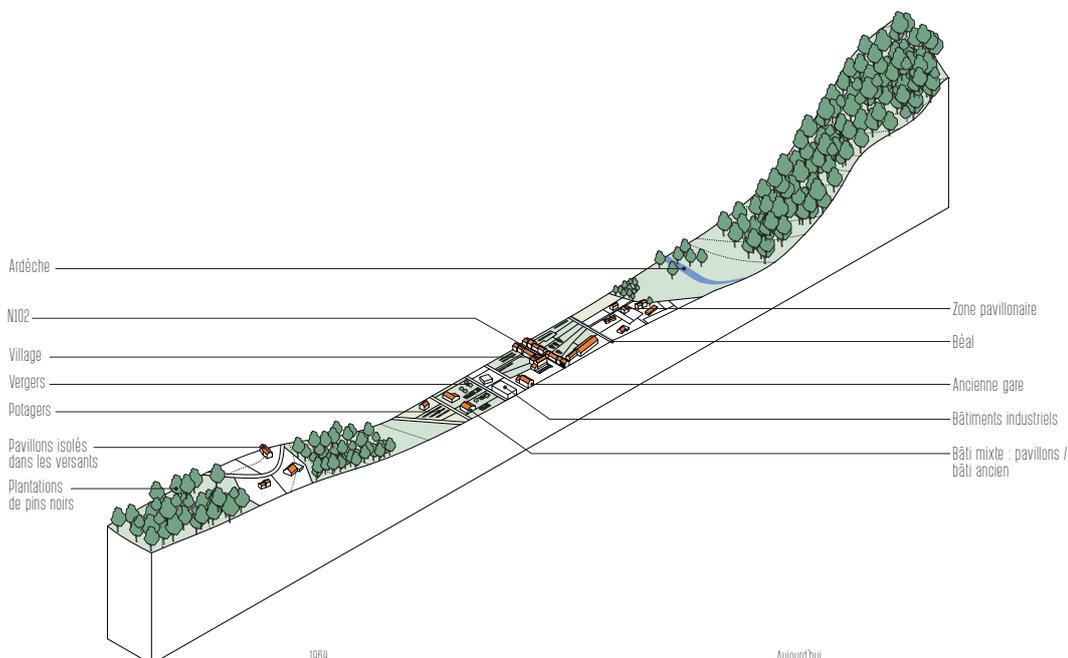
Sur la plaine de Lalevade-d'Ardèche et Prades, la situation semble un peu différente dans le sens où le phénomène paraît encore plus avancé, dynamisé par la pression urbaine albenassienne. Pour autant, l'organisation complexe de cette plaine jadis agricole, au parcellaire laniéré, limité de béals irrigant l'ensemble de cette première petite terrasse alluviale de l'Ardèche, reste perceptible. Elle pourrait devenir un atout véritable pour une reconquête du tissu urbain (espaces publics, circulation, zones d'activités, espaces résidentiels...).

Une attention particulière est à porter sur la plaine de Lalevade-Prades à plusieurs titres, révélant son caractère stratégique à l'échelle du territoire communautaire :

- ancien terminus de la ligne de chemin de fer reconvertie en zone artisanale,
- traversée par la N102 dictant l'organisation de cette ville-rue,
- potentiel urbain lié à cette «proche banlieue» d'Aubenas.



Lalevade-d'Ardèche vue depuis le col de Farges



Organisation des espaces en situation dite « de plaine » L'exemple de Lalevade et Prades

Organisation particulière de l'espace dans les vallons du Salindre

Les vallons du Salindre proposent une organisation intermédiaire, une sorte d'hybride entre les situations de pente et les plaines détaillées ci-avant. Comme les situations précédentes, nous héritons d'un ancien terroir agricole jadis intégralement exploité en champs, prairies, vergers, maraichage. Les ensembles bâtis comme sur les situations précédentes étaient compacts, implantés sur des espaces ne portant pas préjudices aux diverses activités : souvent dans la pente, à bonne exposition, parfois dominante.

Les vocations agricoles et forestières des espaces s'étagaient dans la pente depuis les bords du Salindre jusqu'aux crêtes en passant par les prairies, champs, vergers, châtaigneraie, bois, parcours...

Aujourd'hui, l'exploitation agricole a reculé mais elle est encore bien présente. Même si elle n'offre vraisemblablement plus la diversité de production qu'elle a pu jadis connaître, elle valorise notamment par l'élevage (mais aussi ponctuellement de vergers et de cultures) une part importante de la surface de la vallée. C'est sur cette dernière que s'appuie sa grande qualité paysagère et précisément l'ouverture d'un paysage à la fois campagnard et pastoral dans un écrin forestier et montagneux.

Cette grande qualité paysagère donne à voir cette organisation rend évidemment attractif ces espaces pour construire sa maison individuelle non loin d'Aubenas, « dans un cadre de vie préservé ».

Les tendances d'urbanisation récentes voient ainsi, par poches, avancer un front d'urbanisation diffus se développant prioritairement sur les zones planes (celles qui, par ailleurs, possèdent le potentiel agricole le plus intéressant). Elles occasionnent des formes de fermeture du paysage en s'implantant en sens contraire des logiques d'implantations locales, et également en morcelant le foncier agricole rendant plus complexe, voire impossible, son exploitation.

Une autre tendance repose sur le développement d'une urbanisation en continuité avec les hameaux existants. Cette dynamique est clairement plus vertueuse car allant dans le sens des logiques d'implantations existantes. Pour autant, elle demande un soin tout particulier au choix d'implantation et à la qualité architecturale du bâti tant ses situations sont exposées à la vue.



Organisation des espaces en situation de vallon L'exemple du Salindre - Prades



Vergers dans le secteur de Sausses - Commune de Prades



Prairies et vallons ouverts - Commune de Prades



Implantation en crête du hameau de Sausse - Commune de Prades



Nouvelle construction - Commune de Prades



Depuis le village - Commune de Saint Cirgues-de-Prades



Le versant des Souillets - Commune de Fabras



Ancienne mine de Champ Gontier - Commune de Prades

Organisation de l'espace en situation de crêtes

La situation de crête ne concerne pas directement les implantations bâties. Ce ne sont pas à proprement parlé des espaces habités. Pour autant la gestion et les aménagements de ces crêtes rentrent évidemment dans nos préoccupations, dans la mesure où ces crêtes font partie intégrante du cadre de vie des habitants : à la fois, spectacle quotidien lorsque l'on lève le regard vers les sommets, lieu d'excursion pour les randonneurs, espaces de parcours pour les éleveurs, lieu d'installations stratégiques pour divers prestataires de services (téléphonie mobile, réseaux, production d'énergie...).

A ce titre, un regard précis se doit d'être porté sur ces espaces apparemment isolés, une vigilance doit être maintenue pour préserver cette très grande qualité.

En effet, ces crêtes constituent des lieux spectaculaires d'un point de vue des expériences paysagères offertes aux visiteurs depuis ces hauteurs (horizons lointains, escarpements vertigineux, forte naturalité...). Les images touristiques d'Ardèche des Sources et Volcans utilisent cela à merveille !



Sous le rocher d'Abraham - Commune de la Souche



Les crêtes dominant Mayres à la une du magazine Balades en France n°134 - Décembre 2016

Organisation de l'espace en situation de plateaux

Une petite partie du territoire communautaire se trouve en situation de plateau. Il s'agit des rebords est du Haut Vivarais qui viennent butter sur les vallées de la Fontaulière et de la Bourges, sur le haut des communes de Montpezat-sous-Bauzon, Burzet et Péreyres. Le basculement des vallées aux plateaux est une expérience paysagère forte. Les changements notamment en termes de logiques d'exploitation agricole et forestière (terrains plus plats, climat de montagne), les répercussions d'un point de vue paysager, sont donc conséquentes.

Le bâti s'apparente désormais au modèle de la ferme bloc du Mézenc-Gerbier isolé en écarts, abandonnant le caractère cévenol du reste du territoire. Nous sommes sur des terres d'élevages ou de plantations résineuses. En belvédère sur les vallées, les horizons sont lointains et donnent à embrasser le quart sud-est de la France, des Alpes au Mont Ventoux par delà la vallée du Rhône.

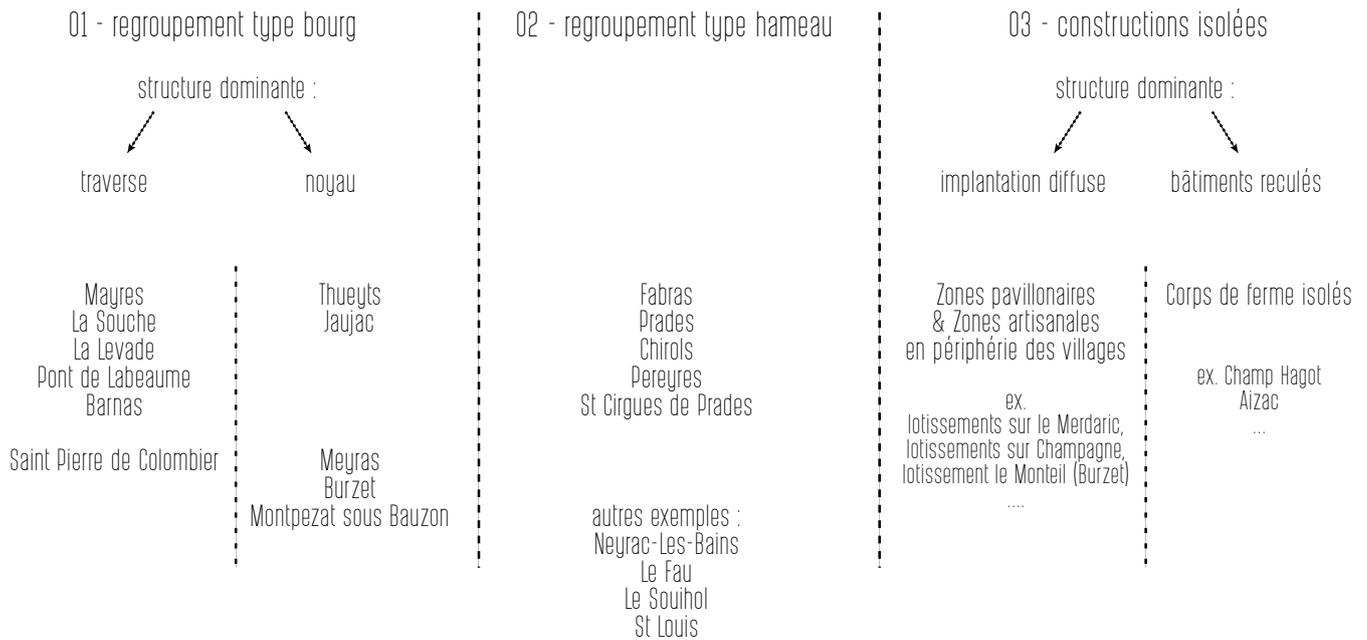
Ici aussi, les espaces deviennent stratégiques pour les mêmes prestataires de services (téléphonie mobile, réseaux, production d'énergie...).



Non loin du Pal - Commune de Montpezat-sous-Bauzon

Implantations bâties

Nous l'avons vu, les implantations bâties ont, de tout temps, mis à profit les caractéristiques du territoire pour optimiser les constructions et l'organisation globale du territoire. Dans les propos qui suivent, nous en proposons une analyse typologique distinguant les différents types de regroupement urbains depuis les bourgs jusqu'aux constructions isolées en passant par les hameaux.



Mayres

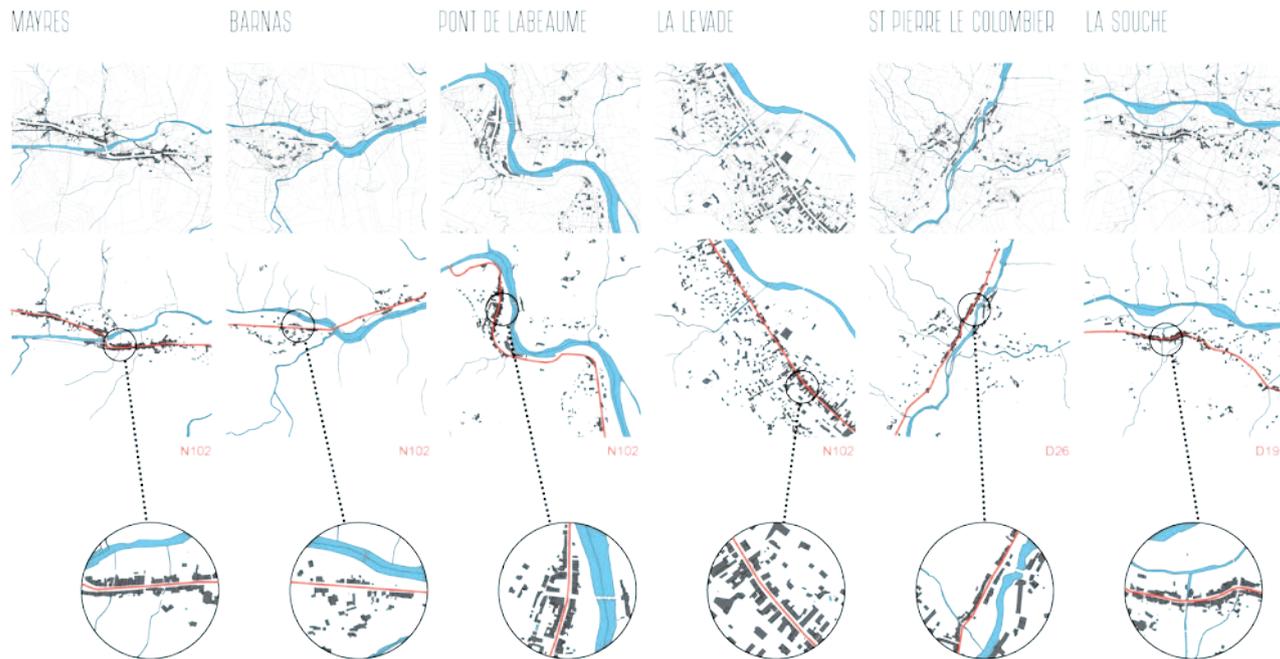
Jaujac

Péreyres

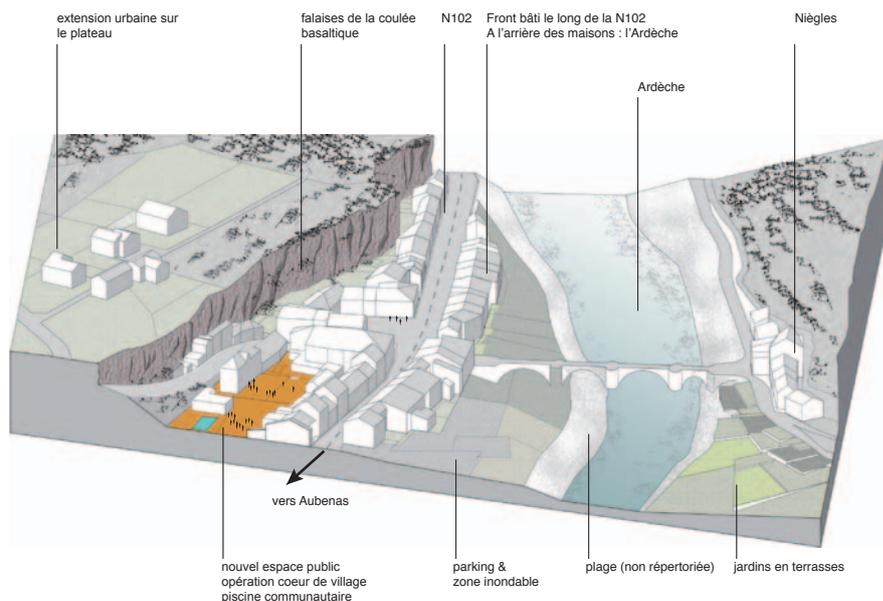
Champagne

Aizac

01 - Regroupement de type BOURG / structure dominante : TRAVERSE



L'exemple de Pont-de-Labeaume



Rapport à la pente : La topographie du village est contrainte par coulée basaltique à l'Ouest et Ardèche à l'Est (berges de l'Ardèche inondables). Le secteur «plateau» se retrouve déconnecté du village. La coulée basaltique demeure très présente dans le village.

Densité : Le village est dense et linéaire le long de la N102 avec une mitoyenneté importante. En résulte peu de porosités transversales. Le projet « Cœur de Village » a permis de mettre à profit un vide dans le tissu bâti pour installer un équipement et un espace public de qualité.

Rapport à l'espace public : La place de la voiture est prédominante (sauf dans le projet cœur de village) dans la traversée

avec d'importantes nuisances dues au trafic de la N102. Un travail à faire sur la traverse pour séquencer le village, sécuriser des trottoirs aujourd'hui dangereux, retourner le village vers la rivière (aujourd'hui parking sur berges inondables et plage sur l'Ardèche).

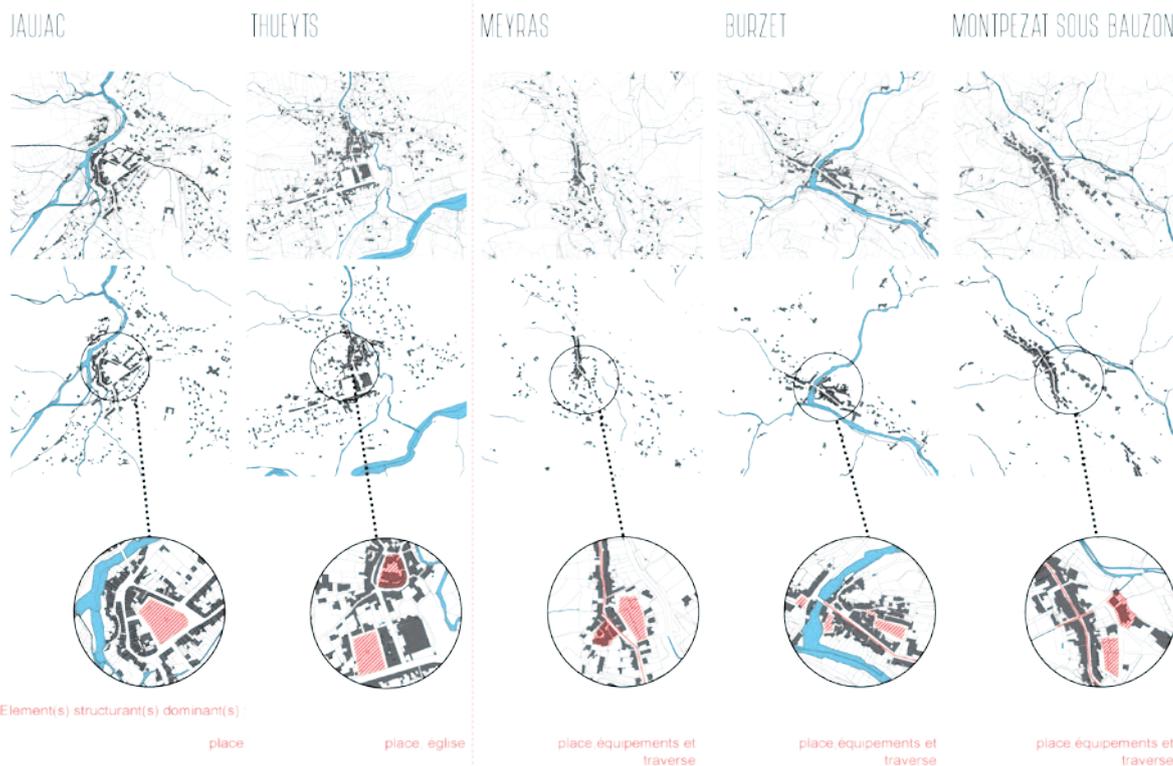
Formes bâties :

- maisons en R+2 et R+3
- mitoyenneté
- maisons individuelles
- quelques commerces en RDC
- façades arrières dégradées et peu ouvertes
- parcellaire étroit

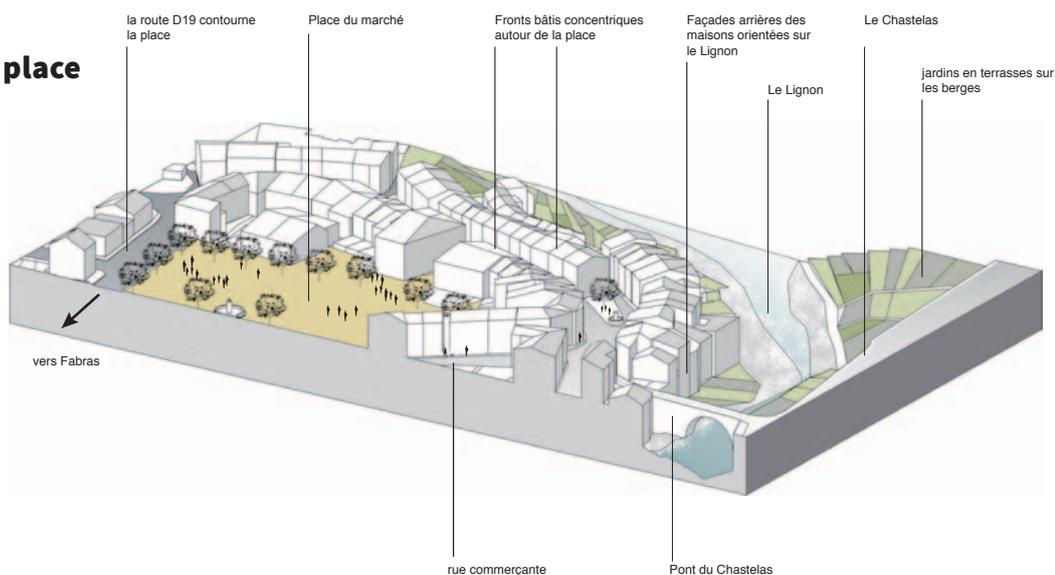
► pour les bourgs structurés par une TRAVERSE

- valoriser le caractère des espaces publics structurants de part et d'autre de la traverse
- miser sur des dispositifs piétons sur les espaces publics
- travailler sur les «arrières» pour les valoriser en s'appuyant sur le « déjà-là » : rivières, jardins, canaux irrigation, chemins, jardins, falaises ... patrimoine à valoriser pour gagner en attractivité et en qualité spatiale.

01 - Regroupement de type BOURG / structure dominante : NOYAU (place, équipement ...)



L'exemple de Jaujac et sa place



Rapport à la pente :

Peu de contraintes sur le centre bourg qui se trouve en position haute par rapport au Lignon. En revanche, le secteur du Chastelas pose des questions d'accessibilité et de constructibilité restreinte.

Densité :

Les habitations sont organisées selon un front bâti avec parcelles étroites (peu ou plus adaptées aux modes d'habiter contemporains). Des cas de recomposition sont à étudier en gagnant en porosité notamment pour l'installation de jardins/vues sur le paysage.

Rapport à l'espace public :

Les rues sont concentriques autour de la place et accueillent une mixité des habitations et des commerces. La proximité des services / équipements est ici un atout. La place piétonne reste profitable aux habitants et touristes.

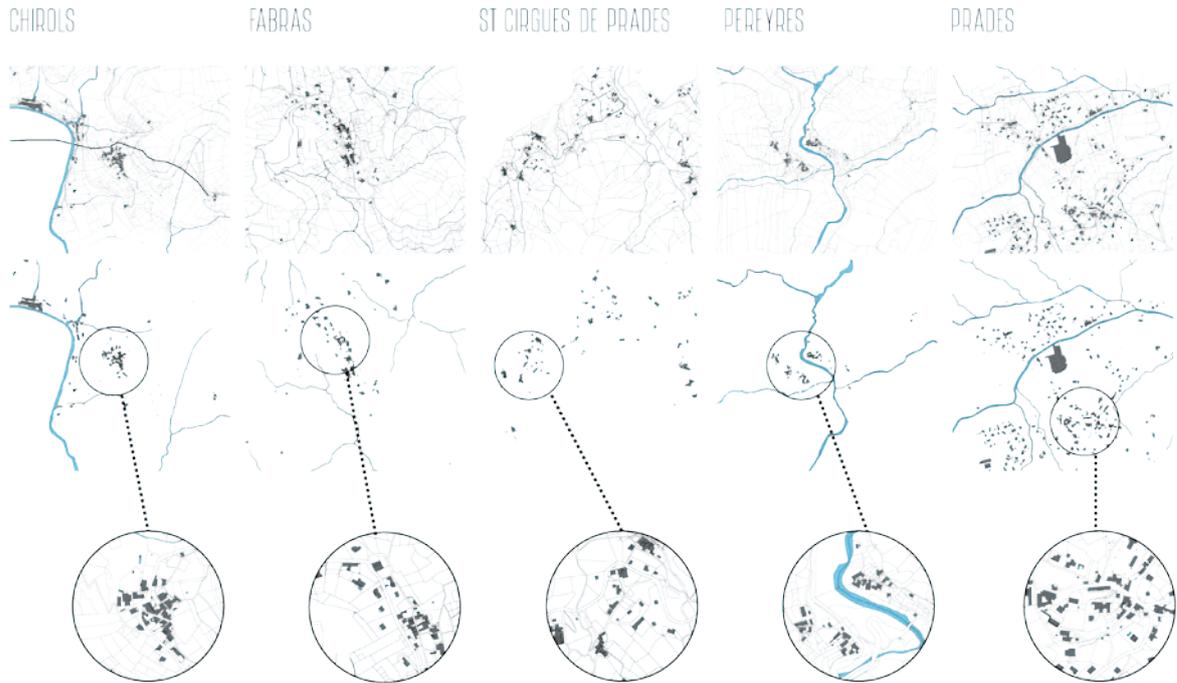
Formes bâties :

- maisons en R+2 et R+3
- mitoyenneté
- maisons individuelles
- beaucoup de commerces en RDC.

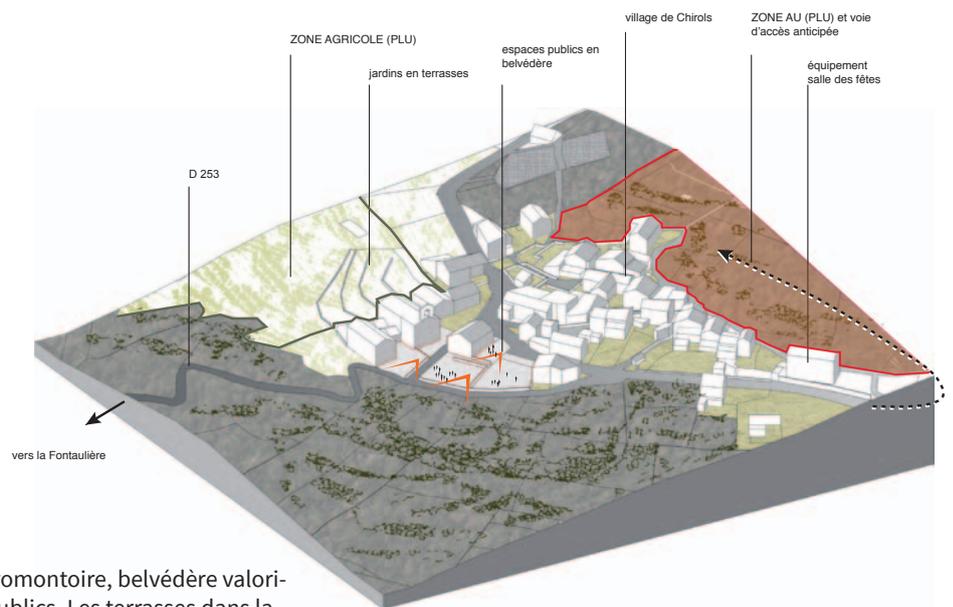
► pour les bourgs structurés en NOYAU

- valoriser le caractère de l'espace public structurant
- profiter de la mixité et de la proximité des équipements pour densifier l'habitat :
 - avec constructions neuves dans les dents creuses ? sur les terrains libres ?
 - réhabilitation, recombpositions parcellaires
- gagner en porosité avec les espaces publics (placettes, stationnements, jardins...) ou privés (jardins privés, partagés, balcons, terrasses...). Les habitations et jardins participent à la création d'un cadre de vie de qualité pour les centres bourgs.

02 - Regroupement de type HAMEAU



L'exemple de Chirols



Rapport à la pente :

Chirols se trouve en situation de promontoire, belvédère valorisée par l'orientation des espaces publics. Les terrasses dans la pente entourent le village. L'espace agricole de proximité reste ouvert. La grande différence d'altitude entre Chirols centre et le Fournil/Ecomusée provoque un réel effet de coupure. L'ensemble des constructions du village se trouve dans la pente.

Densité :

Le village est très dense : les constructions sont regroupées et desservies par des sentes et ruelles qui deviennent souvent privatisées. Difficulté pour construire car peu ou pas de dents creuses. Le choix a été fait dans le PLU d'une extension AU intégrant une réflexion sur la densité construite à venir et sur la forme d'implantation pour le bâti. L'aménagement de l'accès à la zone AU a été anticipé. Les espaces ouverts ont été préservés aux abords du village (zone Agricole)

► pour les regroupements de type HAMEAU

- valoriser le caractère des espaces publics et préserver le petit patrimoine (croix, fontaine, lavoir etc.)
- rendre possible les nouvelles constructions mais veiller à leur bonne implantation et au calibrage de la construction
- solutionner la problématique de l'accès et du stationnement (parking extérieur, desserte...)

Rapport à l'espace public :

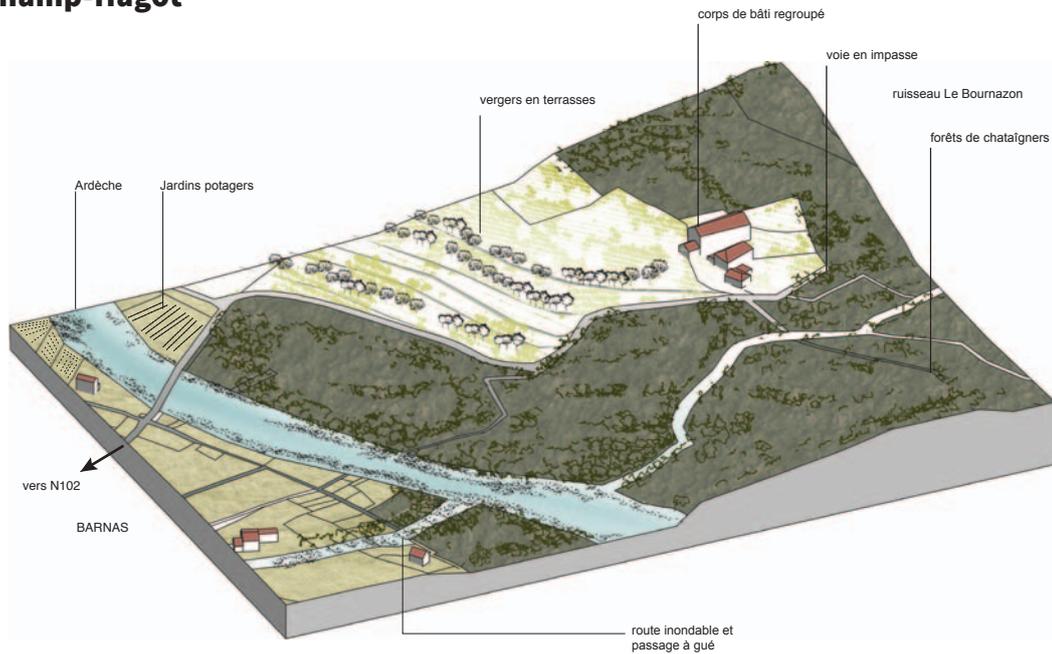
La petite taille du village induit une réelle proximité. Les espaces publics y contribuent par leur caractère soigné. Une question se pose quant à la gestion du stationnement.

Formes bâties :

- hétérogénéité du bâti mais dominance de la pierre
- village résulte d'un regroupement de maisons et de granges
- orientations et dimensions variées
- toiture à 2 pans dominante
- pas ou peu de mitoyenneté

03 - Constructions isolées

L'exemple de Champ-Hagot à Barnas



Rapport à la pente :

L'ensemble des constructions sont dans la pente en position haute par rapport aux terres cultivées. Les volumes sont souvent regroupés autour d'une cour centrale.

Formes bâties :

- Volumétrie souvent imposante

► pour les constructions isolées

- étudier la possibilité de développer ces lieux de vie (extensions, constructions...) si les réseaux existants et l'accessibilité le permettent.
- pérenniser l'utilisation de ce bâti reste une opportunité à ne pas négliger pour permettre la réouverture des clairières et la mise en culture/exploitation des terres riveraines.

SYNTHÈSE_ UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE(S)

CONSTAT

Influences en tous genres.

Comme tout espace habité et vécu, l'Ardèche des Sources et Volcans, évolue selon les influences naturelles et humaines agissant sur le territoire.

Influences naturelles, d'abord qui induisent des différenciations notables de situations physiques, infléchissant les modes d'habiter et d'exploiter le territoire :

- influences climatiques fortes (sécheresse, épisodes dits « cévenols »),
- risques naturels (crues, glissement de terrain, incendies),
- attractivité du territoire influencée par le caractère naturel du cadre de vie.

Influences humaines, ensuite :

- pression urbaine liée à la proximité d'Aubenas (étalement urbain, mouvement pendulaire, évolution des usages et pratiques...),
- influences économiques et culturelles liées au territoire de passage (col, route royale, place de village,...),
- influences de la N102 (nuisances, insécurité mais aussi attractivité démographique, économique et touristique),
- influences touristiques et saisonnalité des usages (surfréquentation de certains sites, équipements vacants 10 mois sur 12, services et commerces à 2 vitesses, offres pour un tourisme de masse...)...mois/12 mois, services et commerces à 2 vitesses, offres pour tourisme de masse...).

ENJEUX

Influences subies ou atouts pour le territoire ?

Ne faut-il pas changer de manière de voir et se retrousser les manches pour lire sur le territoire les indices d'un renouveau, d'une évolution positive plutôt que de recenser les freins et les difficultés ? Comment une zone inondable peut devenir un espace public remarquable entretenu par l'agriculture et non plus seulement être vue comme une surface constructible de perdu.

DYNAMIQUES EN COURS

Des influences perçues comme des contraintes.

Ces influences (rapport à l'eau et aux risques, pression urbaine, trafic routier...) sont aujourd'hui souvent subies et perçues comme d'importantes contraintes. Certaines ne sont effectivement pas négligeables et peuvent peser lourdement sur le développement du territoire comme :

- le développement omniprésent de la forêt qui, parfois, va jusqu'au contact des zones bâties et fait peser un réel risque d'incendie,
- le trafic sur le N102 qui participe fortement au recul de l'attractivité des villages traversés,
- l'attractivité touristique qui impacte fortement l'image binaire du territoire et contribue au phénomène de rétention foncière...

Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne pouvons rien faire, au contraire, ces sujets doivent être des « chevaux de bataille » à mettre au centre de l'action publique. Faire reculer la forêt, s'attaquer à la route, réouvrir les volets sont autant d'intentions d'intérêt général, à même de faire évoluer les paysages et leurs acteurs.

D'autres influences, par contre sont de véritables atouts pour le territoire à condition de pas les subir mais au contraire de les voir comme des leviers et des potentiels d'attractivité :

- la proximité d'Aubenas et son bassin d'emploi, qui sont une chance pour attirer une nouvelle population en quête d'un cadre de vie plus rural, de produits locaux,
- la N102 qui pourrait devenir une vitrine sur le territoire et un axe majeur pour le développement d'activités,
- les influences naturelles qui sont finalement de véritables réservoirs de ressources pour l'avenir (soleil, eau, pente, bois, biodiversité...)...

OBJECTIFS

Se saisir des influences pour penser plus positivement l'avenir ?

L'objectif stratégique pourrait être de recenser les influences, de les nommer positivement et de voir de quelle manière elles peuvent devenir des piliers du projet de territoire communautaire.

UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE(S)

Comme tout espace habité et vécu, l'Ardèche des Sources et Volcans, évolue selon les influences naturelles et humaines du territoire.

Influences naturelles, d'abord, liées au climat, à la pente, à la présence de l'eau, qui induisent des différenciations notables de situations physiques infléchissant les modes d'habiter et d'exploiter le territoire.

Influences humaines, ensuite, liées à l'attractivité du bassin d'emploi de l'agglomération d'Aubenas, toute proche, liées aux « passages historiques » traversant le territoire depuis la vallée du Rhône vers les plateaux du Haut-Vivarais, la N102... liées au succès touristique de la destination ardéchoise estivale (tourisme vert, station thermale, caverne du Pont-d'Arc...).

Influences naturelles

Nous l'avons vu, la différence altitudinale génère des contrastes climatiques importants. A cela, il faut ajouter les influences méditerranéennes (période sèche et chaude, sensible notamment aux altitudes basses du territoire), mais aussi la particularité climatique locale des épisodes dits « cévenols » qui par l'importance des précipitations peuvent conduire subitement les cours d'eau à sortir de leur lit. La sensibilité aux risques des fonds de vallée (crues) et des versants (glissement de terrain) lors de ces phénomènes, est ici importante.

La conjonction de l'important couvert forestier et de landes avec les influences climatiques méditerranéennes conduit également à un risque non négligeable d'incendie.

Au delà de ces influences pouvant être vécues comme contraignantes, la preignance des éléments naturels (parfois qualifiés de sauvages) est constitutive de l'image de ce territoire et fait partie intégrante du cadre de vie des habitants : les larges versants boisés, les escarpements rocheux ourlant les crêtes, les chaos dans lesquels viennent s'insinuer les cours d'eau limpides, l'affleurement des coulées volcaniques... sont autant d'éléments étayant cette représentation du territoire. Elles aussi ont une influence importante notamment dans les choix d'aménagement à opérer dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal.



Burzet - Clichés ancien et en période de crue (Source PNR des Monts d'Ardèche).

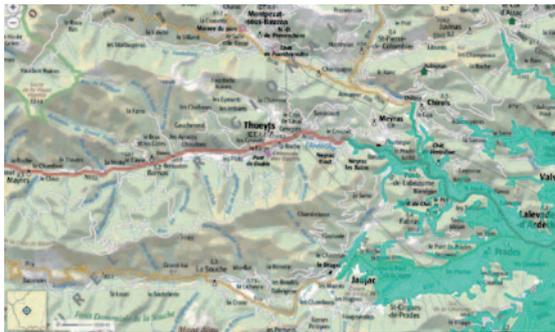
Influences urbaines albenassiennes

D'un autre côté, le territoire communautaire subit une pression résolument urbaine. Par la proximité de l'agglomération d'Aubenas, bassin d'emploi et pôle de services et commerces, le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans a vécu des développements récents (2-3 décennies) très importants. Construits à proximité des axes, notamment dans les secteurs de la vallée de l'Ardèche (Lalevade-d'Ardèche, Prades, Pont-de-Labeaume), ces espaces ont à voir avec une dimension résolument périurbaine. Cette influence marquée sur ces communes diffuse largement à l'intérieur du territoire et peu de communes en sont réellement épargnées.

D'un point de vue paysager, les répercussions sont importantes avec un phénomène de banalisation des espaces villageois et urbains ainsi que des campagnes de proximité. Le développement commercial jalonne désormais les axes importants, se prolongeant souvent par une forme d'étalement périurbain résidentiel (type maison individuelle), le bâti dense des centres villageois se retrouvent à l'abandon marquant fortement les expériences des traversées.

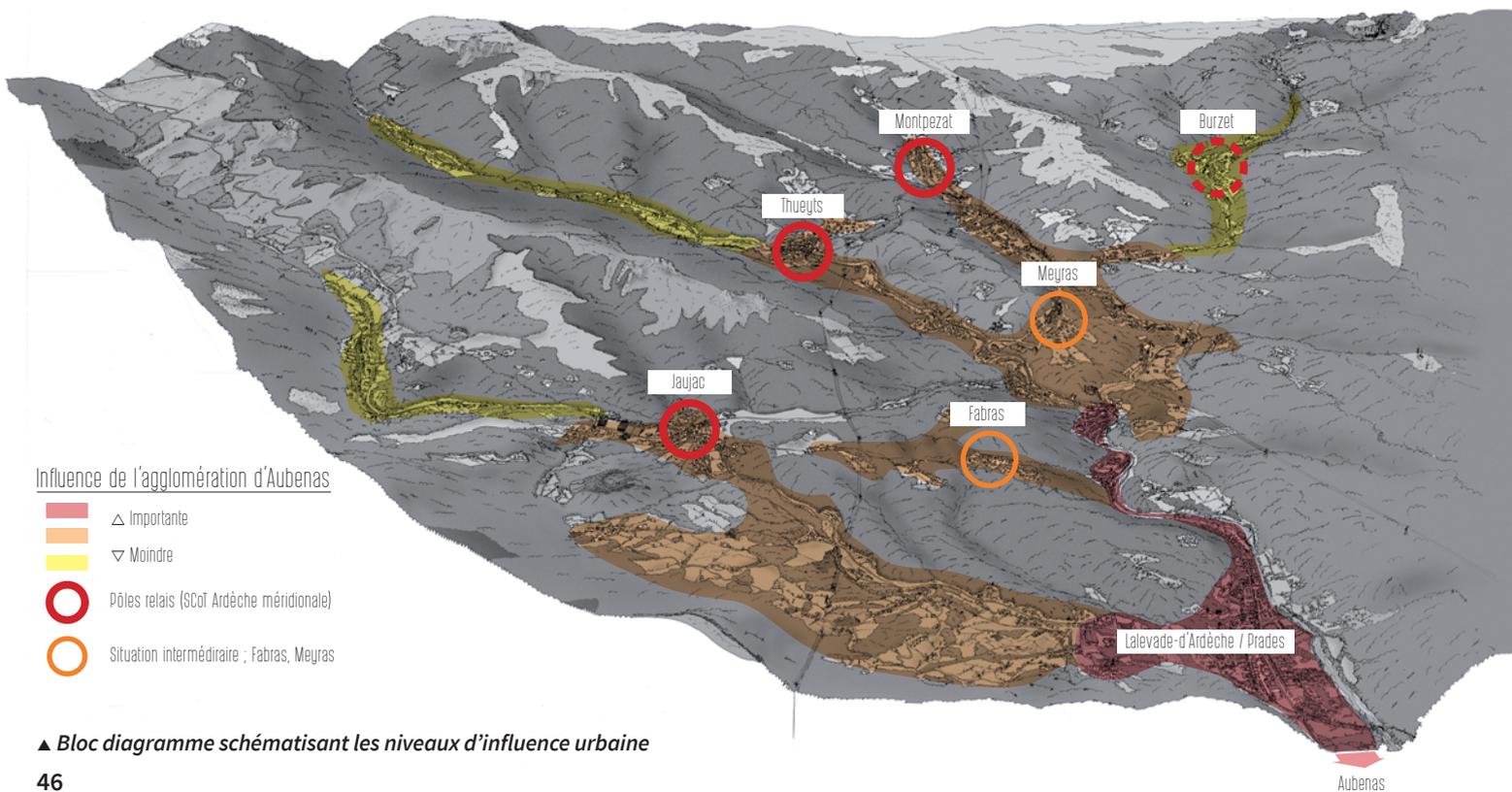
► Isochrones Au départ d'Aubenas

> à 20 minutes en voiture particulière



Extrait d'après le site géoportail.gov.fr

> à 30 minutes en voiture particulière



Influence de l'agglomération d'Aubenas

- △ Importante
- ▽ Moindre
- Pôles relais (SCoT Ardèche méridionale)
- Situation intermédiaire ; Fabras, Meyras

▲ Bloc diagramme schématisant les niveaux d'influence urbaine

Dans les usages, ce sont les mouvements pendulaires (domicile-travail sur Aubenas) qui semblent prévaloir, induisant une réorganisation des services et commerces dans cette logique, à proximité immédiate des points de passages obligés et des axes de circulation.

Les bourgs-centre du territoire (Thueyts, Jaujac, Montpezat) essaient de tirer, sous certains aspects, leur épingle du jeu. Dans ce sens, le travail de diagnostic du SCoT d'Ardèche méridionale les a qualifié de : « villages d'équilibre/pôle-relais ».



Pavillon récent à Meyras



Constructions en cours entre Fabras et Pont-de-Labeaume



Étalement urbain sur les «plots», ici à Fabras et Pont-de-Labeaume



Résidence principale pour travailleur albenassien restaurée dans du bâti ancien



Traversée de la ville-rue de Lalevade-d'Ardèche par la N102



Pont-de-Labeaume, limite théorique de l'influence urbaine d'Aubenas



Développement urbain de la plaine de Lalevade - Prades



Thueyts, «bourg-relais»

Territoire de passage

Cette partie-là des contreforts est du Massif central, notamment par le passage de la route royale a, de tout temps, été un territoire de transit.

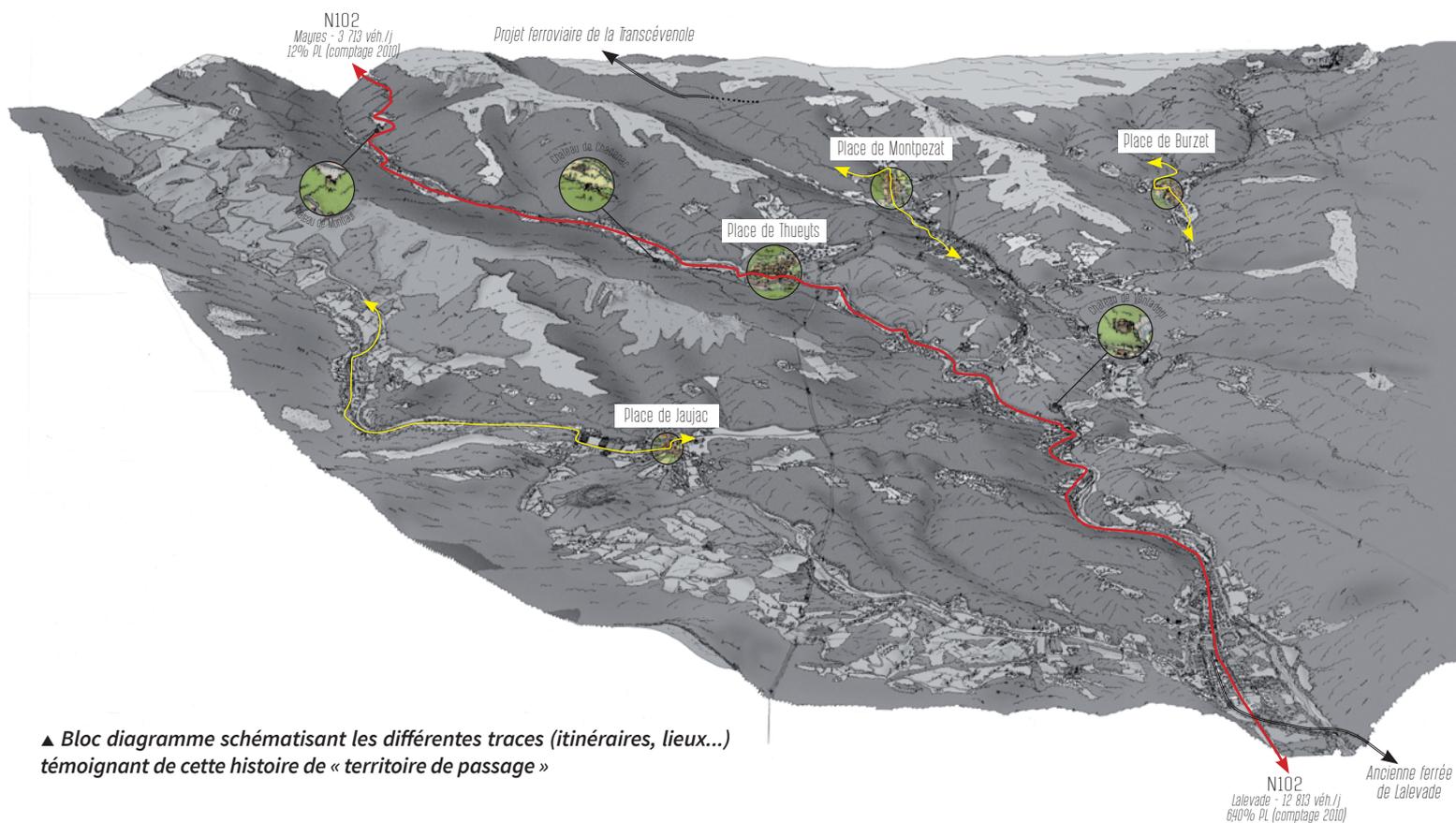
La vallée de l'Ardèche accompagnée de ses affluents du Lignon et de la Fontaulière ont été et sont encore des axes articulants les hautes terres du Massif central, terres d'élevage par excellence avec l'axe stratégique de la vallée du Rhône. Via les cols de la Chavade (pour l'Ardèche), et (dans une moindre mesure actuellement) de la Croix de Bauzon (pour le Lignon) et du Pal (pour la Fontaulière), les hommes et les marchandises transitaient et échangeaient le long de ces axes.

Depuis le moyen-âge - et probablement bien avant - ces vallées ont toujours été des axes stratégiques. Jadis jalonnés d'ouvrages de défenses (et de péage !), la vallée de l'Ardèche nous laisse à voir ces châteaux s'égrainant de Mayres à Pont-de-Labeaume dominant la voie de circulation et la rivière.

Ventadour, Montlaur, Chadenac... Tours de guêt ou véritables forteresses, ces édifices nous racontent cette histoire et marquent le paysage de cette vallée.

Dans le même sens, les marchés sur les places de Thueyts, Jaujac, Montpezat et Burzet, relèvent de cette même histoire. Ces 4 places sont clairement des espaces publics d'intérêt patrimonial autrefois lieu de transactions entre les productions des montagnes et celles des vallées.

Au XIX^e puis au XX^e, un projet ferroviaire (non abouti) : la ligne transcévenole, prévoyait de relier le Puy-en-Velay à Lalevade-d'Ardèche via le tunnel du Roux, Montpezat, Thueyts et Meyras. Déclaré d'utilité publique en 1906, malgré l'avancement des travaux (toute la partie altiligérienne est réalisée), le chantier fut abandonné et la voie déclassée en 1941.



▲ Bloc diagramme schématisant les différentes traces (itinéraires, lieux...) témoignant de cette histoire de « territoire de passage »



L'ancienne route royale, aujourd'hui N102 à Mayres



Chateau de Montlaur dominant la vallée de Mayres



Descente du col de la Croix de Bauzon vers la Souche



Place du marché à Burzet



Marché historique de Jaujac... sur la place



Ancienne gare de Lalevade-d'Ardèche

La RN102

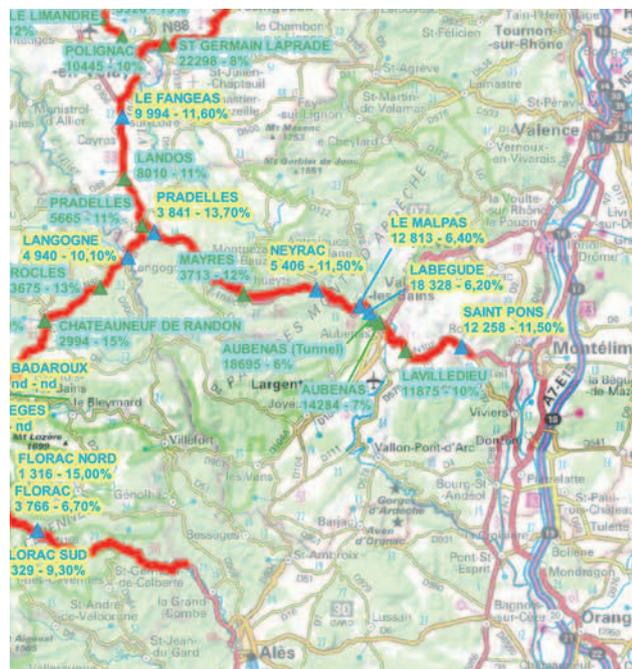
La RN102 est une route historique à plus d'un titre. Son tracé se superpose le long d'un axe historique avec différentes voies romaines dont la Voie Bollène, la Voie Régordane, la Via Domitius et les voies des Helviens (Alba-la-Romaine). Une borne milliaire romaine est d'ailleurs visible à Pont-de-Labeaume devant l'église et deux Ponts Romains se dressent toujours à Pont-de-Labeaume et Neyrac-les-Bains. La route, telle que nous la connaissons, a été construite au XVIII^e siècle par les Etats Généraux du Languedoc, le passage de la côte de Mayres, plusieurs fois sérieusement endommagée par le gel, fut restaurée sous Napoléon I^{er} et enfin stabilisée sous Louis XVIII pour le tracé que nous connaissons.

Comme tout axe national, cette voie assure un transit qui dépasse largement la desserte locale. Elle constitue un axe très emprunté reliant le centre de la France à la Méditerranée. Le trafic lié au transport de marchandises par poids lourds est assez important générant diverses nuisances (cadre de vie des espaces de traversées de bourgs, sécurité du tracé notamment dans le secteur de la côte de Mayres...). Depuis l'instauration des congés payés, cet axe est également devenue une voie privilégiée par les vacanciers désireux de rallier le littoral méditerranéen depuis le centre de la France. Des pics estivaux de trafic ont été comptabilisés à plus de 15 000 véhicules/ jour lors des fameux « chassés croisés ».

Compte tenu de ce régime de trafic, le tracé de la RN102 fait l'objet d'une forme d'aménagement permanent veillant à son bon fonctionnement et à la mise en sécurité des usagers par les services spécialisés de l'Etat (Direction Interrégionale des Routes - DIR).

Ces intentions et réalisations sont tout à fait louable voire essentielle notamment pour la sécurité du transit. Pour autant, il est tout à fait possible d'émettre un avis critique vis-à-vis de l'expérience de la traversée du territoire communautaire par cet axe. En effet, la motivation des aménagements opérés depuis plusieurs décennies repose sur une vision réductrice de la vocation de cette infrastructure. Certes, il s'agit d'un axe de transit mais pas seulement...

A ce titre, une attention paysagère mériterait d'être portée par les acteurs locaux (en premiers lieux, les gestionnaires de cet axe) afin d'également considérer cette N102 comme axe de découverte du territoire (que donne-t-on à voir ? comment peut-on prendre un arrêt ? où ?), un axe de desserte locale (économie, services...) et un axe habité (traversée de bourgs, problématiques des nuisances et de la sécurité...).



Extrait de plan de comptage routier en 2011 - DIR Massif Central



Hôtel Ginoux à Mayres sur la N102



Réaménagement récent de la traversée de Barnas par la RN102

Influences touristiques, saisonnalité des usages et maisons de famille

« Le tourisme : c'est les campings ! »... et les gîtes (l'hôtellerie se situant très en retrait). Pour qu'il y ait du tourisme, l'hébergement est important, essentiel. Le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans accueillent aujourd'hui 150 000 nuitées par an, sachant que la très grande majorité de l'accueil touristique s'opère durant la saison estivale (principalement juillet et août).

En découle, certain nombre de répercussions en termes d'organisation du territoire et de paysage. Les aménagements liés aux tourisms sont de 2 ordres : l'hébergement (comme vu précédemment), les points d'attraction touristique. Pour chacun, s'applique la problématique de la saisonnalité, les aménagements ne fonctionnent que 2 mois sur 12 construisant, les 10 mois restant, des infrastructures à l'arrêt. Cette dynamique diffuse également dans les activités de centre-bourgs et villages (notamment la restauration et les services liés) qui, dans leur grande majorité, n'existent que durant ce pic touristique et sont en suspens le reste de l'année.

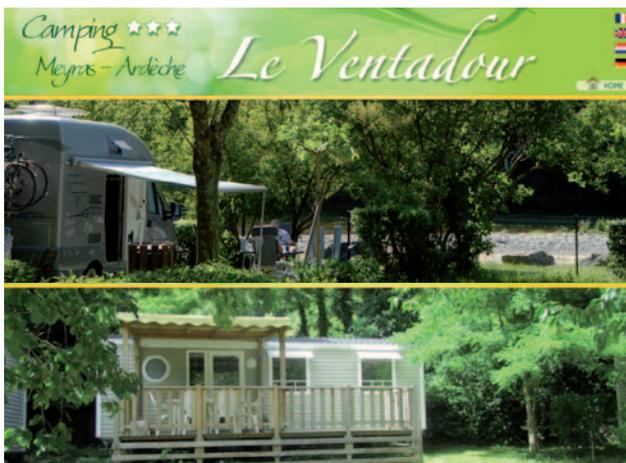
De fait, le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans a deux vies. Une l'été : intense, active voire surfréquentée en certains points du territoire, le reste de l'année : plus ordinaire dans cette contrée rurale ou périurbaine, voire à l'arrêt en certains lieux (campings, commerces - restaurations de certains bourgs...).

Ce constat n'est pas anodin en termes de paysages et d'urbanisme. C'est une composante essentielle de l'organisation de ce territoire qu'il convient de bien appréhender pour ne pas en subir que des handicaps. En effet, cette forte influence du tourisme a des répercussions importantes, aussi, sur le dynamisme de l'immobilier. Côté positif, la nécessaire vocation d'accueil et d'hébergements (particulièrement les gîtes) conduit à un entretien voire une restauration d'une partie de l'immobilier (notamment le bâti traditionnel dans les hameaux, les écarts et dans une moindre mesure dans les centres-villages). Côté plus discutable, outre la vacance occasionnée durant le reste de l'année, cette partie du parc immobilier sort, de fait, du parc résidentiel. Le nouvel arrivant en quête d'un logement voit donc sa recherche orientée vers d'autres biens ou vers la construction neuve.

En lien direct avec ce constat, il est à noter qu'une autre part (en dehors des gîtes et chambres d'hôtes...) du bâti communautaire suit ce rythme d'occupation estival lié au tourisme, par le simple fait que ce patrimoine immobilier est resté propriété familiale. De fait, toute une population qui n'habite pas à l'année sur le territoire, revient à la bonne saison dans ces « maisons de famille » passer toute ou partie de la saison estivale.

Les conséquences sont plus importantes qu'il n'y paraît et exacerbent la rupture entre la saison estivale et le reste de l'année. Elles renforcent le caractère abandonné de certains villages à la morte saison (la traversée du village de la Souche est une illustration de ce phénomène).

Enfin, un autre processus qui a à voir avec cette logique d'intérêt familial, vient s'ajouter cette analyse. Une dernière part du bâti ou foncier vacant sur le territoire se retrouve dans une certaine forme de « rétention foncière » à des fins familiales. En d'autres termes, il est de coutume de garder la propriété de certains biens dans le cercle familial (souvent par les grands-parents) en prévision de l'installation future du foyer des petits enfants. Le dynamisme de l'immobilier est, dans ce cas bloqué dans le giron familial.



Capture d'image du site internet d'un camping de Meyras



Volets fermés dans la traversée de la Souche en basse saison

SYNTHÈSE UN TERRITOIRE RICHE DES SES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES

CONSTAT

Des sources aux ressources.

L'Ardèche des Sources et Volcans jouit de nombreuses ressources naturelles, historiques, humaines qui apportent une qualité paysagère indéniable à l'ensemble de son territoire et sur lesquelles s'appuient aussi de réels atouts économiques. Ce sont :

- les richesses géologiques extraordinaires liées au volcanisme et leurs formes insolites (anciens cratères, coulées basaltiques, gours, cascades, gorges, gavernes...),
- la présence de la ressource en eau (patrimoine hydraulique des béals et des moulinsages, production d'énergie, thermalisme, embouteillage, baignade, pêche...),
- les richesses naturelles et de biodiversité (soleil, forêt, eau, pente, productions végétale et animale, diversité de milieux écologiques...),
- le patrimoine bâti, marqueur d'une histoire riche et longue (château, architecture vernaculaire, patrimoine industriel...),
- les savoir-faire, les habitants...

ENJEUX

Simple anecdotes ou réels potentiels ?

Toutes ses richesses ne sont pas anecdotiques et représentent un réel potentiel pour l'avenir, à la fois dans le domaine économique (attractivité touristique renforcée, développement de filière bois, irrigation des terres agricoles...) mais aussi pour l'amélioration du cadre de vie (transition énergétique, architecture à réinvestir, culture locale forte, paysages...). Des initiatives individuelles et collectives tentent aujourd'hui de travailler sur la base d'une meilleure valorisation de ces ressources locales. Le contexte socio-économique pousse aussi dans ce sens et la communauté de communes de l'Ardèche des Sources et Volcans a de réels atouts à faire valoir.

DYNAMIQUES EN COURS

Des richesses oubliées.

Toutes ces richesses sont aujourd'hui à redécouvrir au sens propre comme au sens figuré. Les tendances d'évolution socio-démographique du siècle dernier ont participé au processus d'abandon ou tout du moins, d'évolution des pratiques ainsi que des représentations :

- le patrimoine volcanique a perdu sa notoriété « pittoresque » des années 1900 et finalement peu de sites sont aujourd'hui valorisés et donnés à découvrir,
- l'ingéniosité de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation par les béals est aujourd'hui perdue (parfois abandonnée) au milieu du développement pavillonnaire,
- l'exploitation de l'énergie de l'eau ou de la ressource elle-même (pisciculture, embouteillage...) est sans doute aujourd'hui sous exploitée,
- l'activité agricole est réduite à son strict minimum alors qu'il existe un réel potentiel de diversification, de transformation et de valorisation en circuit court,
- la forêt, par sa situation en pente, dans des endroits difficiles d'accès, est très peu exploitée, contrainte aussi par le morcellement foncier. Pourtant le bois prend aujourd'hui une forte valeur ajoutée et la demande en bois local augmente. Les débouchés peuvent être divers depuis le bois de menuiserie et de charpente jusqu'au bois de chauffage (coupe ou plaquette) pour des réseaux de chaleur collectifs, par exemple,
- l'architecture vernaculaire dans les bourgs et les hameaux recèle toutes les qualités de l'habitat du XXIème siècle (volume, compacité, orientation, implantation) mais reste à réinvestir de façon contemporaine pour répondre aux besoins et façons de vivre actuelles (lumière, accès, jardin, terrasse, isolation, intimité...),
- les savoir-faire locaux sont à transmettre dans tous les domaines comme autant de marqueurs d'identité culturelle (exploitation de la châtaigne, culture de fruits, maçonnerie de pierre sèche, cultures en terrasse, domestication de l'eau, métiers d'art)...

OBJECTIFS

Valoriser durablement les ressources du territoire

En prenant la mesure réelle de ces ressources, les redécouvrir au travers des potentiels qu'elles offrent, s'appuyer dessus pour faire projet, exploiter durablement (et non piller) ces ressources locales, voilà un beau projet d'avenir pour un territoire !

UN TERRITOIRE RICHE DE SES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES

L'Ardèche des Sources et Volcans jouit de nombreuses ressources naturelles, historiques, humaines qui apportent une qualité paysagère indéniable à l'ensemble de son territoire : son patrimoine naturel lié au volcanisme, à l'eau, à la biodiversité, son patrimoine bâti, marqueur d'une histoire riche et longue (châteaux, architecture vernaculaire, industries...), ses savoir-faire, ses habitants...

Richesses géologiques extraordinaires

L'Ardèche des Sources et Volcans offre une grande diversité de phénomènes géologiques, comme le prouve l'examen de la carte géologique. Parmi ces phénomènes, le volcanisme tient une place particulière.

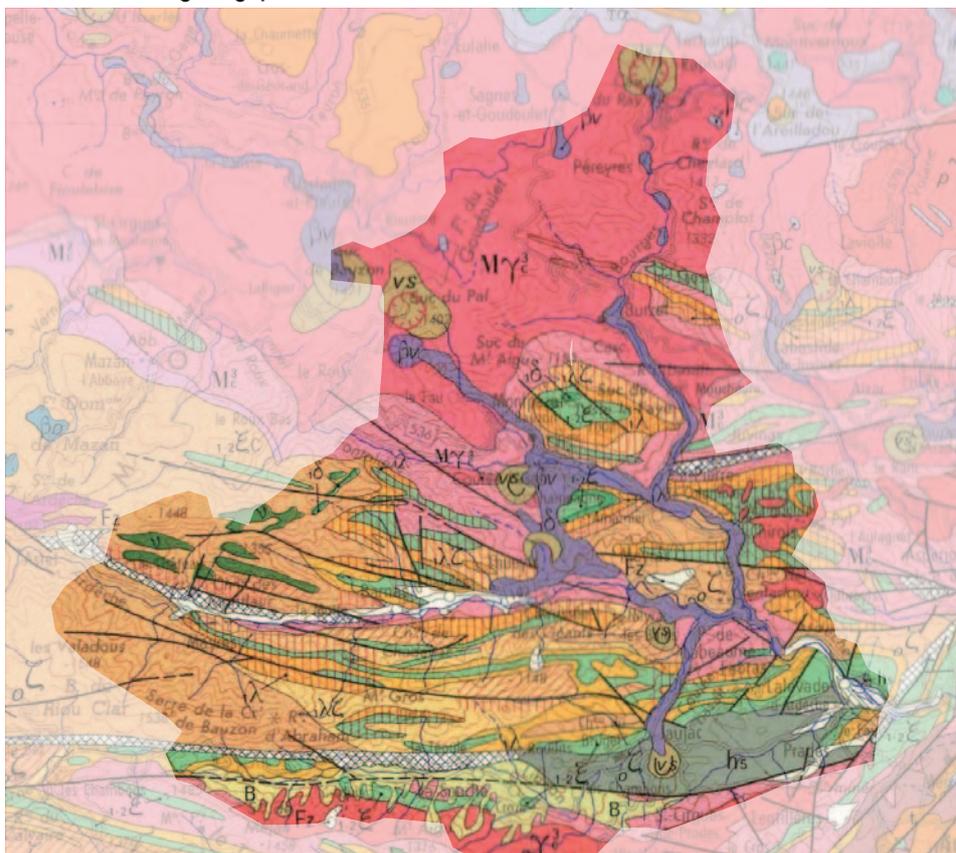
Le volcanisme ardéchois a connu trois phases éruptives à l'origine d'ensembles géologiques répartis sur plusieurs secteurs du département :

- 1 - entre 12 et 8 millions d'années : la chaîne des suc (Mont-Gerbier-de-Jonc, Mont Mézenc...),
- 2 - entre 8 et 6 millions d'années : le plateau du Coiron,
- 3 - et entre 100 000 et 10 000 ans, des volcans parmi les plus récents d'Europe : ce sont les jeunes volcans d'Ardèche principalement localisés sur le territoire communautaire.

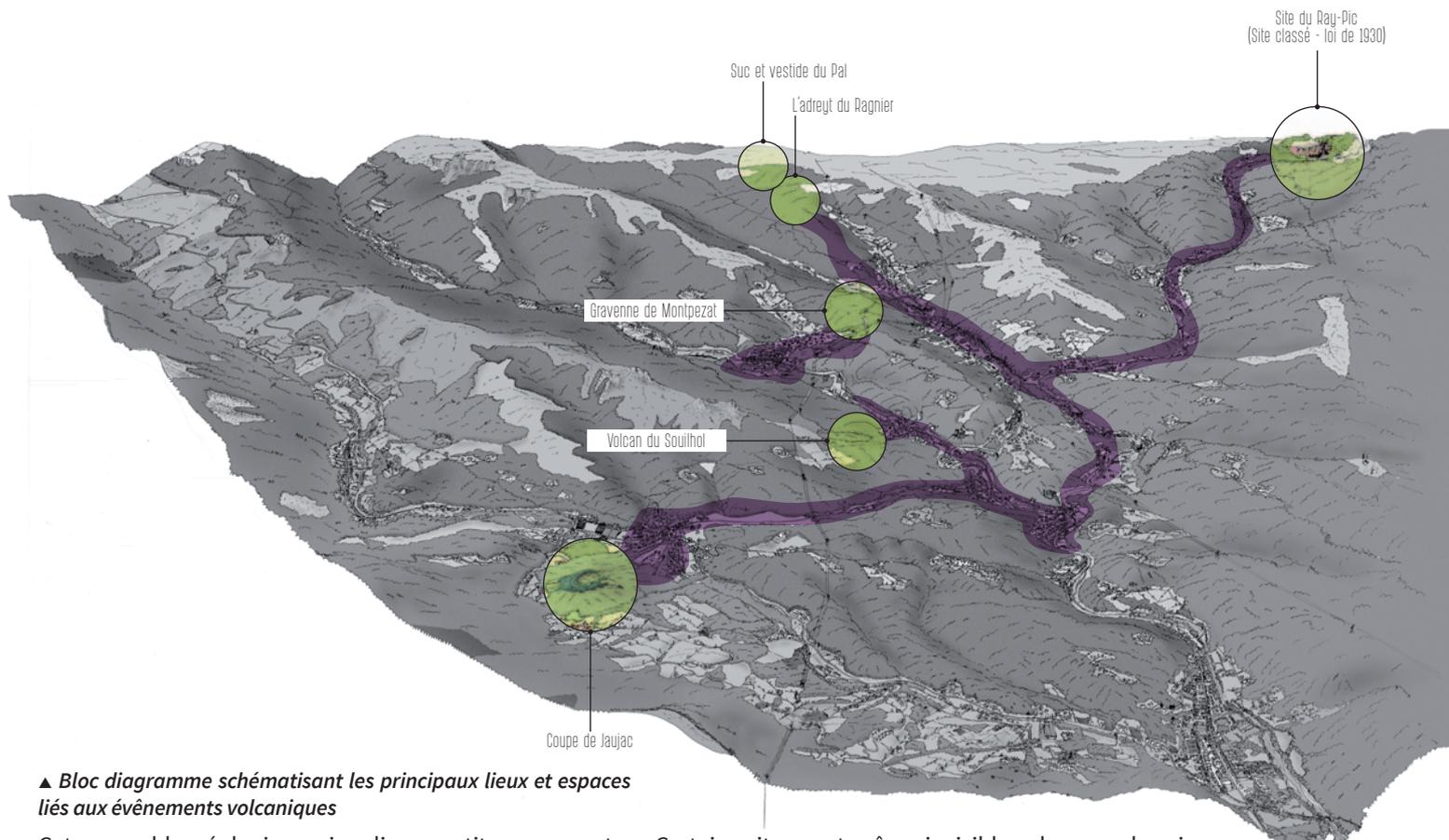
Ces éruptions successives ont produit, sur un vaste territoire allant des Cévennes à la Montagne ardéchoise, des formes insolites qui marquent les paysages : anciens cratères devenus lacs, suc abritant les sources du plus grand fleuve de France, imposantes coulées basaltiques érodées par les rivières, des chaussées de géants... toutes ces manifestations géologiques comptent encore aujourd'hui parmi les plus spectaculaires et les plus visibles par le grand public et contribuent à l'attractivité touristique du département.

Parmi elles, les coulées basaltiques de la Bourges, du Lignon et de la Fontaulière font partie des éléments exceptionnels et constituent de véritables éléments de patrimoine, dont certains sont déjà inscrits ou classés.

Extrait de la carte géologique + Périimètre intercommunal



- Appareils volcaniques
- Coulées volcaniques
- Séries granitiques
- Séries métamorphiques
- Grès



▲ **Bloc diagramme schématisant les principaux lieux et espaces liés aux événements volcaniques**

Cet ensemble géologique singulier constitue une sorte de réseau maillant l'ensemble du territoire communautaire. C'est véritablement une marque forte dans les paysages : le nom d' « Ardèche des Sources et Volcans » renvoie d'ailleurs à cela. De même, les iconographies utilisées pour le développement et la promotion touristique s'appuient sur cette géologie emblématique tout à fait circonscrite dans le territoire communautaire.

L'expérience de la découverte de chacun de ces hauts lieux du volcanique est inégale.

A ce jour, seulement 2 sites ont fait l'objet d'un travail d'aménagement global et de mise en valeur afin d'accueillir les visiteurs et leur proposer un itinéraire de découverte : la coulée de Thueyts au pont du Diable et les cascades du Ray-Pic à Péreyres. Les accès sont organisés et invitent à un mode de découverte s'appuyant sur les qualités de ces sites (tous deux font d'ailleurs l'objet d'une protection stricte au titre du Code de l'Environnement). En période estivale, l'attraction de ces sites est telle que l'afflux de visiteurs tend à saturer la fréquentation de ces lieux.

Pour autant, d'autres sites existent (l'étude conduite par la DREAL Rhône-Alpes en 2008, précise bien l'ensemble de ces lieux d'intérêt) mais n'ont pas fait ou ne font plus l'objet d'une telle attention. La tendance d'évolution des paysages de chacun des sites volcaniques conduisant invariablement à un enfouissement progressif dans la végétation. Le site de Pourcheyrolles à Montpezat-sous-Bauzon est assez illustratif de ce phénomène : un point de vue existe mais ce qui est donné à voir n'est qu'une infime fraction des qualités du site. Ce constat est reproductible sur la coulée de Jaujac, Fabras et Pont-de-Labeaume.

Certains sites sont même invisibles alors que leur image appuie la promotion touristique locale (c'est le cas du gouffre d'enfer à Burzet).

L'initiative de la mise en place du label Géopark, piloté par le PNR des Monts d'Ardèche, a permis de porter à nouveau une attention sur ce patrimoine. Un certain nombre de panneau d'information jalonne ainsi chacun de ces sites et rappelle au visiteur leur intérêt géologique remarquable. Cependant, il serait louable que le projet puisse se poursuivre dans la mise en œuvre d'aménagements (modestes et respectueux des sites) ainsi que de gestion concertée afin de permettre une expérience paysagère de qualité à la hauteur de celle de chacun de ces sites.

De manière plus générale, il y a une lacune à faire exister ces événements géologiques dans un ensemble territorial cohérent. Dans ce sens, les pointements volcaniques et autres sommets, pourtant à l'origine géologique de chacune de ces coulées spectaculaires, demeurent en retrait. Gagnés par la forêt, à l'écart des points de vue ou lieux majeurs, les volcans sont finalement peu considérés ! La coupe de Jaujac, le volcan du Souilhol, le maar de Neyrac, les Gravennes de Thueyts et Montpezat, les suc du Pal et du Moulas cernant la vestide du Pal (probablement le plus grand maar d'Europe !), autant d'édifices qui restent majoritairement discrets dans les expériences paysagère du territoire.

Autre curiosité géologique (non plus volcanique mais sédimentaire) encore marquante dans les paysages bien que plus localisée, le bassin houiller de Prades dont le charbon fut extrait au XIX^e siècle et dont le chevalement de Champ-Gontier reste le dernier témoin.



Contemplant les cascades du Ray-Pic - Commune de Péreyres



Le gouffre d'Enfer - Commune de Burzet



Thueyts sur sa coulée basaltique



Le volcan du Souilhol, discret depuis les plots de Fabras



Le bourg de Jaujac et son volcan depuis le Chastelas



Depuis le pont du Diable - Commune de Thueyts

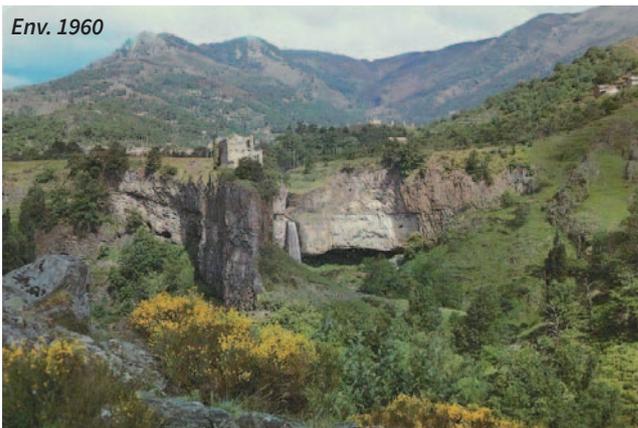


Illustration de la question de l'enfrichement des sites par la reconduction photographique du site de Pourcheyrolles

L'eau claire

Les paysages d'Ardèche des Sources et Volcans vécus ou perçus s'appuient sur la grande qualité¹ de l'eau et des expériences paysagères liées à l'eau. Ce territoire présente d'ailleurs, une caractéristique essentielle : il est situé en tête de bassin(s) versant(s) et son organisation rayonne autour d'un système de confluences communes.

Par conséquent - et même si cela peut paraître trivial - mentionner l'eau comme ressource primordiale pour le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans, est essentiel, et ce, pour plusieurs autres raisons.

La première repose sur le rapport que les sociétés humaines du territoire entretiennent aujourd'hui avec cet élément. Compte tenu, nous l'avons vu, de l'organisation générale du territoire, la majorité de la population actuelle habite les fonds de vallées et plaines. L'essentiel de l'activité s'y installe également. La proximité avec les cours d'eau (cours naturels ou dérivations aménagées) est assez récurrente. Pour autant, si jadis un rapport étroit (entre richesses et utilités) a du exister entre l'eau et les habitants, il semble s'être considérablement simplifié en se résumant :

1. à la baignade estivale, souvent en de petits coins secret permettant de s'extraire des espaces de baignade connus et surfréquentés,
2. au risque de crue, impliquant la responsabilité publique et conduisant à une forme de blocage quant à l'instauration d'un rapport pacifié et construit avec l'élément en question.

1. Le SAGE Ardèche souligne la qualité des masses d'eau, considérée sur le territoire comme bonne sur l'ensemble des cours d'eau.

3. à la disponibilité de la ressource² au travers des captages et réseaux d'adduction.

La seconde raison s'appuie sur l'exploitation économique de la ressource qui est en aujourd'hui faite :

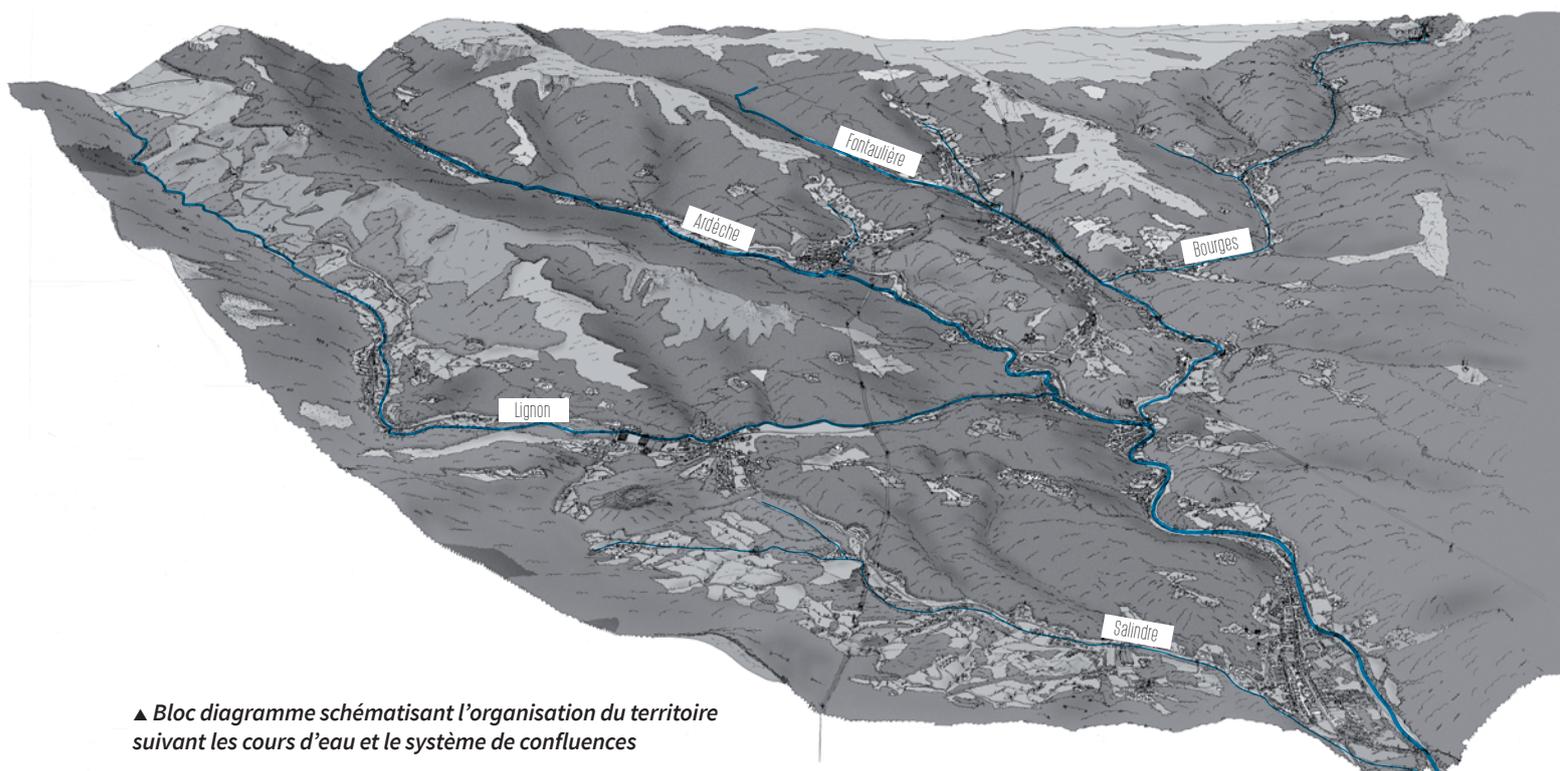
- thermalisme,
- embouteillage,
- production d'énergie.

Nombre de territoires sont traversés par des cours d'eau, mais ici, il existe une culture de cette ressource que l'on ne retrouve pas - ou beaucoup moins - ailleurs. Ce rapport utilitaire est constitutif des paysages tant il est perceptible par les différents aménagements qui jalonnent, organisent, tirent parti de la présence des cours d'eau.

A titre d'exemple et pour bien cerner son importance, à l'échelle de la partie du bassin versant de l'Ardèche dépendant du Syndicat Mixte d'Ardèche Claire, le territoire communautaire accueille 20 des 46 micro-centrales et centrales hydroélectriques recensées (soit 43% des unités de production et 61% de la production maximale brute). Dans le même sens, la présence de sources d'eaux gazeuses, liées aux phénomènes volcaniques, est une richesse économique importante : deux des six sources exploitées et repérées par le PNR sur son territoire concernent l'Ardèche des Sources et Volcans : le Vernet (Prades) et celle du Pestrin (Meyras). La station thermale de Neyrac-les-Bains tire également son activité de cette ressource.

Enfin, la troisième raison découle des précédentes à savoir l'image du territoire qui peut être véhiculée par l'eau.

2. Un constat problématique est posé par le SAGE Ardèche quant à la quantité et les débits notamment en période de sécheresse, considérés comme critiques sur le Lignon et l'Ardèche en amont de la confluence avec la Fontaulière à Pont-de-Labeaume.



▲ Bloc diagramme schématisant l'organisation du territoire suivant les cours d'eau et le système de confluences



Baignade dans l'Ardèche - Commune de Barnas



Complexe thermal de Neyrac - Commune de Meyras



Centrale hydro-électrique EDF - Commune de Montpezat



Étiquettes des eaux minérales mises en bouteilles sur le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans

Où il n'est presque question que de nature et de biodiversité dans les paysages

Les paysages d'Ardèche des Sources et Volcans véhiculent (nous l'avons déjà mentionné auparavant) une forte naturalité. Les représentations locales (images touristiques, communication publique et privée) utilise ce vecteur témoignant d'une forme d'attractivité indéniable : cadre de vie calme, naturel, air pur, montagne, cours d'eau... Il est utile de comprendre la naturalité non seulement comme une apparence du territoire mais bien aussi comme une de ses composantes bien réelle, appuyée par la connaissance scientifique de la qualité environnementale et naturaliste de ce territoire.

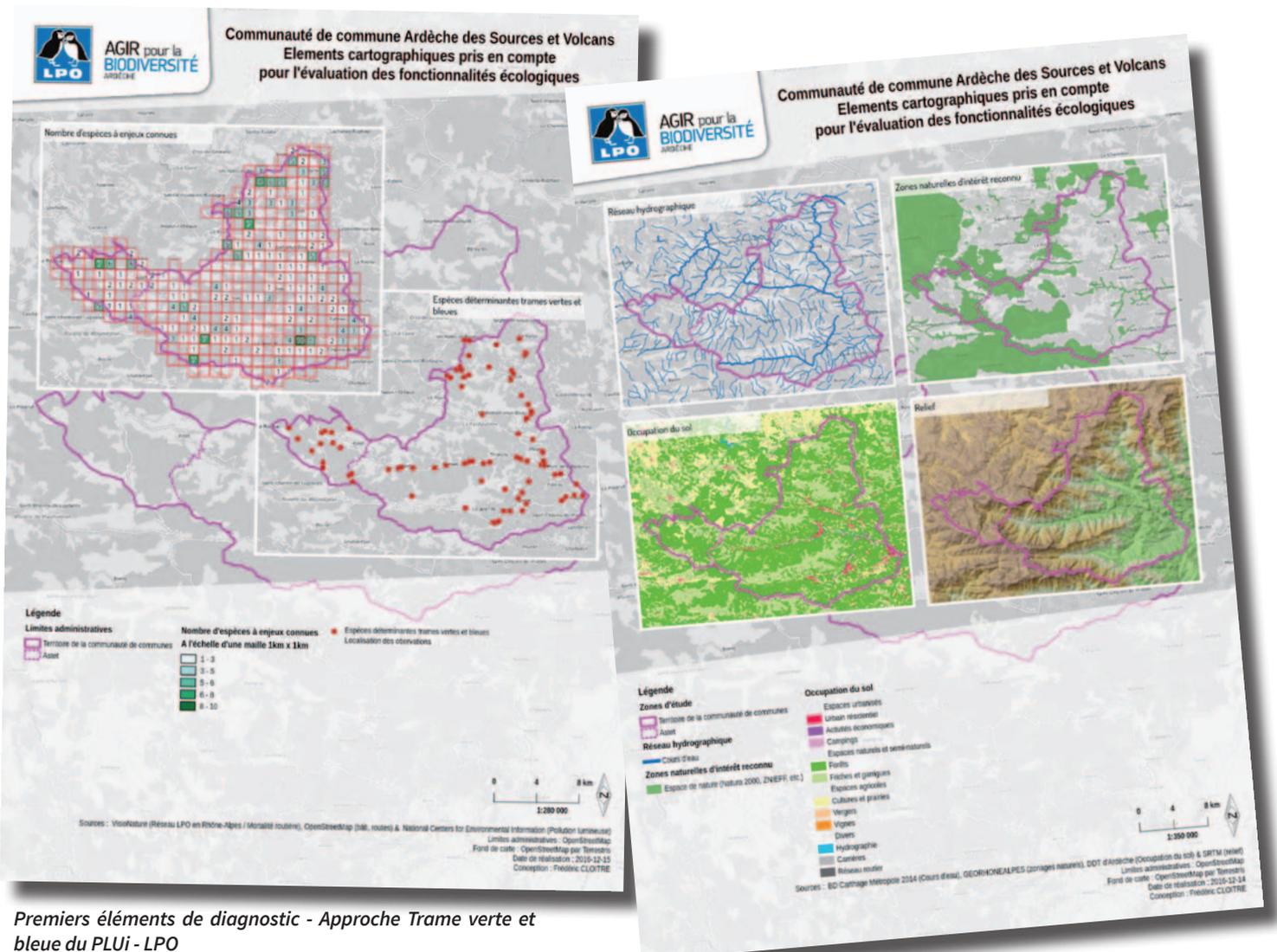
Oui, dans les paysages, il est question de versants habillés d'un couvert forestier dense, d'escarpements rocheux spectaculaires notamment en situation de crêtes, de gorges et vallées profondes où coule une eau limpide, de doux vallonnements ouverts en prairies exploitées par l'élevage, de vergers, de terrasses... Il s'agit, en effet, d'une première approche des paysages (certains parleront de « lecture paysagère ») qui listent les éléments constitutifs de cette forte naturalité.

Mais derrière cela, il est important de faire le lien avec les caractéristiques naturalistes et la qualité des milieux naturels sur lesquels l'homme n'a, parfois, que peu de prises.

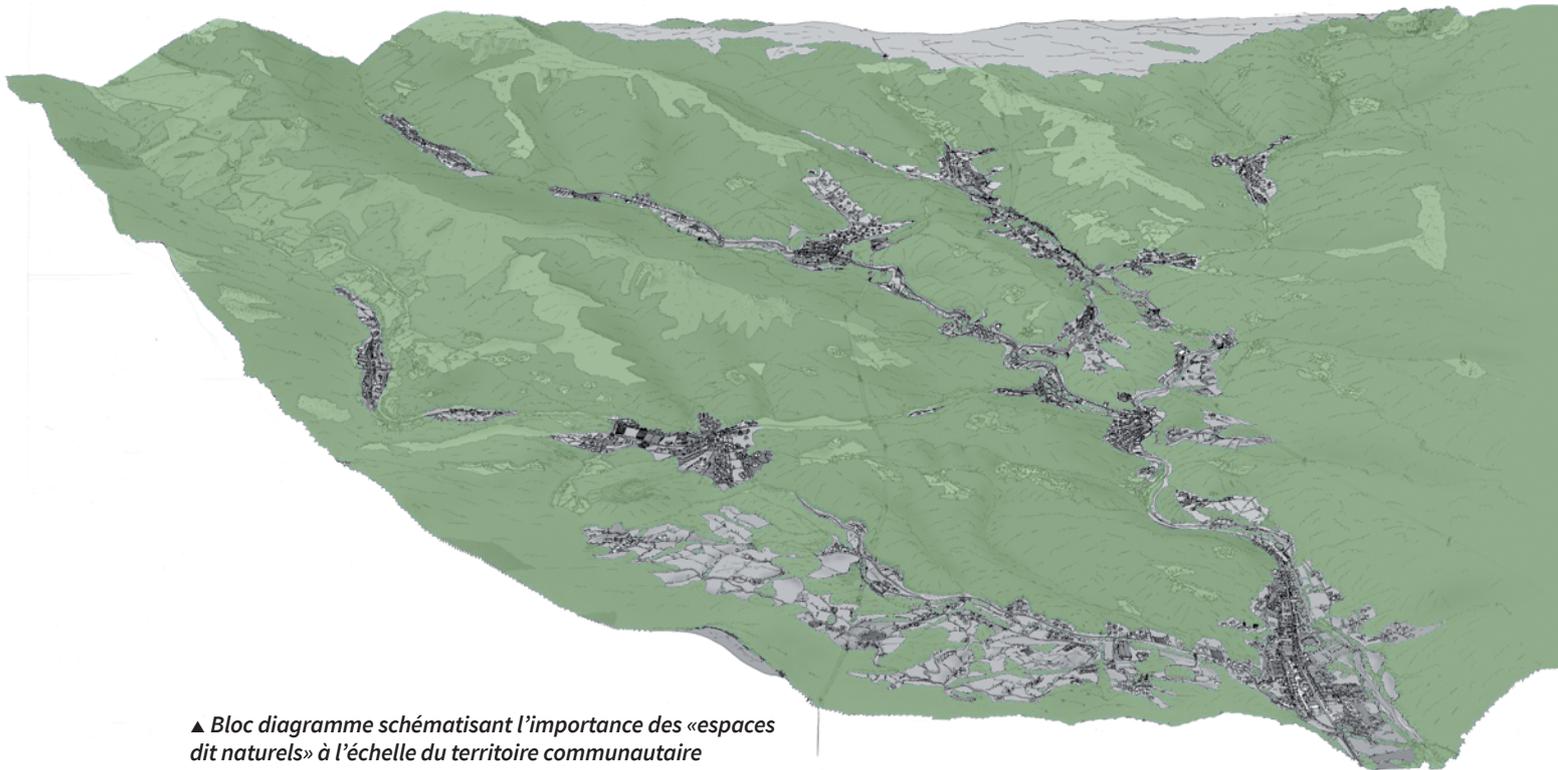
En dépassant la simple apparence des choses, nous rendons tangibles et appréhendables les paysages naturels d'Ardèche des Sources et Volcans. Il est ainsi possible de « hisser ces espaces improductifs à hauteur de la politique notamment en valorisant cette croissance et ce développement biologiques du territoire¹ ».

Sur le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans, cette question de société est incontournable tant la superficie des espaces naturels (ou tout du moins n'accueillant que ponctuellement quelques micro-pratiques de gestion) est importante, c'est le fameux « territoire à sanglier » . Cette surface avoisine 85% du territoire communautaire, les 15% restants se partageant les espaces habités, leurs infrastructures et les espaces exploités par l'agriculture.

1. in Gilles Clément, *Manifeste du Tiers paysage*, édition augmentée de *Evolution et mise en pratique du concept de Tiers paysage*, TiersPaysagistes Press, 2010, p. 90



Premiers éléments de diagnostic - Approche Trame verte et bleue du PLUi - LPO



▲ Bloc diagramme schématisant l'importance des «espaces dit naturels» à l'échelle du territoire communautaire

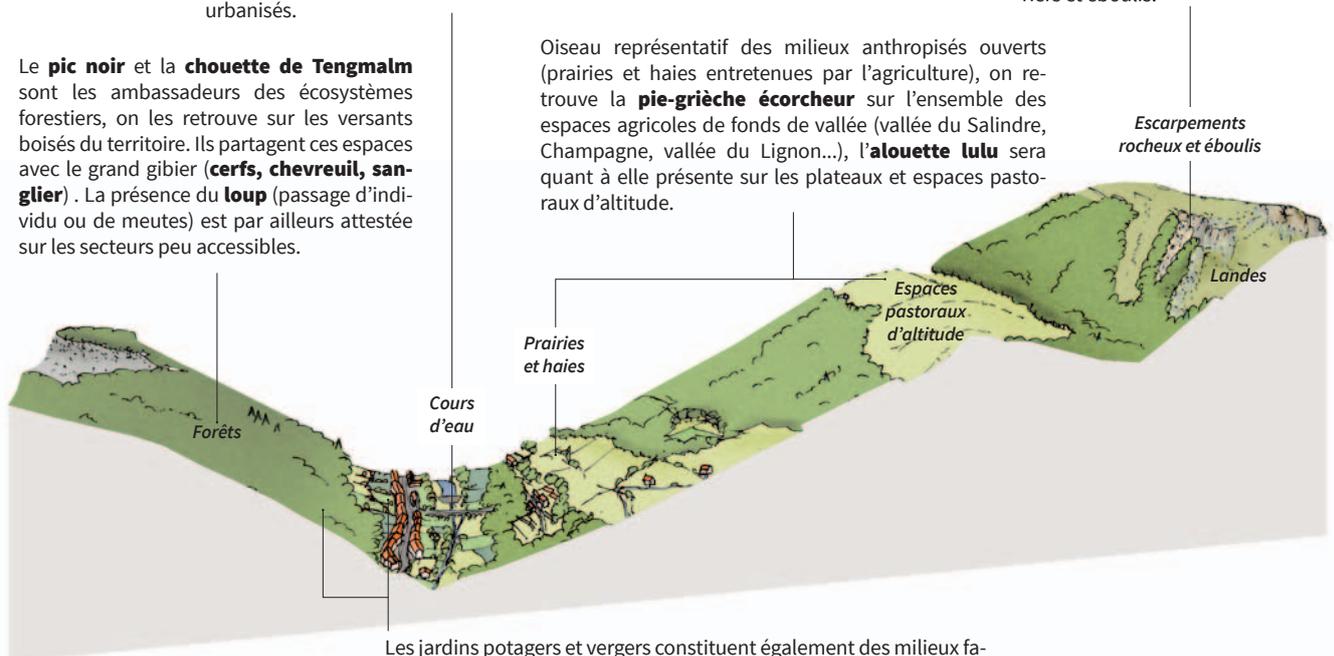
▼ Schéma présentant la localisation sommaire de certaines espèces indicatrices de la qualité des milieux et du bon fonctionnement écologique

Sur les cours d'eau, la **truite fario** (souche méditerranéenne) est présente sur toutes les parties amont des cours d'eau du territoire, notamment en contact avec les principales zones humides en tête de bassin versant. La **loutre** et le **castor** sont également observés sur les parties plus en aval touchant les espaces urbanisés.

Le **faucou pèlerin** et l'**aigle royal** seigneurs des espaces rocheux accompagné du **circaète-Jean-le-Blanc**, mangeur de serpent, reigning sur les versants et crêtes de landes pâturées ou autres pierriers et éboulis.

Le **pic noir** et la **chouette de Tengmalm** sont les ambassadeurs des écosystèmes forestiers, on les retrouve sur les versants boisés du territoire. Ils partagent ces espaces avec le grand gibier (**cerfs, chevreuil, sanglier**). La présence du **loup** (passage d'individu ou de meutes) est par ailleurs attestée sur les secteurs peu accessibles.

Oiseau représentatif des milieux anthropisés ouverts (prairies et haies entretenues par l'agriculture), on retrouve la **pie-grièche écorcheur** sur l'ensemble des espaces agricoles de fonds de vallée (vallée du Salindre, Champagne, vallée du Lignon...), l'**alouette lulu** sera quant à elle présente sur les plateaux et espaces pastoraux d'altitude.



Les jardins potagers et vergers constituent également des milieux favorables à une biodiversité plus ordinaire mais présentant un grand intérêt (tant dans la faune et la flore qui peut s'y développer que dans les espèces et variétés cultivées). Dans ce sens, les châtaigneraies aussi présentent des qualités à reconnaître : milieu attractif pour certaines populations animales (insectes et oiseaux cavernicoles), diversité des variétés cultivées.

Des châteaux forts aux moulinages, une histoire du territoire par l'architecture

Perçant le couvert forestier, le patrimoine bâti n'est pas absent des paysages d'Ardèche des Sources et Volcans.

Le plus spectaculaire reste l'héritage médiéval qui ponctue les vallées. La vallée de l'Ardèche possède, à ce titre, un chapelet d'édifices intéressants et très visibles de Mayres à Pont-de-Labeaume. Toujours en rapport étroit avec la roche, ces châteaux plus ou moins ruinés, marquent l'itinéraire de la N102 et constituent autant d'invitation à l'arrêt et d'appel à l'excursion.

La bâti dit traditionnel moins ostentatoire, marque également les centres des villages. Les cœurs de bourg de Jaujac, Thueyts, Meyras, Montpezat possèdent à ce titre des ensembles urbains (organisation fortifiée, immeubles...) remarquables.

Lorsque l'on sort des principaux noyaux urbains, ce bâti rentre comme élément constitutif du modèle paysager des clairières liées aux hameaux et écarts. Ce bâti rural vernaculaire hérité des XVIII^e et XIX^e siècles constitue un patrimoine architectural historique. Le type de la maison rurale constitue en soi un module architectural d'intérêt patrimonial. Sa forme s'ajuste à la nature du terrain et au type d'exploitation agricole. La maison rurale est constituée d'un assemblage de plusieurs volumes simples, organisés de manière composite au gré des différents besoins liés aux évolutions des pratiques agricoles.

Les maisons sont souvent construites dans la pente en une série de planchers superposés ou décalés afin de suivre au plus près la topographie du terrain. L'impression que le bâti est sorti du sol est entière.

La violence des pluies peut expliquer la présence d'avancées de toits (parfois imposantes près de 1,50m à Burzet et Montpezat).

La « clède » ou séchoir à châtaignes, est le complément jadis indispensable de la maison. Il s'agit, le plus souvent, d'une petite construction annexe à l'écart de l'habitation, sur deux niveaux. A l'étage sont disposées les claies sur lesquelles on dispose les châtaignes ; au rez-de-chaussée sur le sol de terre battue est allumé un feu de bois vert ; la fumée s'échappe à travers les tuiles du têt.

Ce modèle type reste un héritage d'une époque agricole qui, aujourd'hui, pène à trouver d'autres vocations qu'une réhabilitation en logement (résidence principale, secondaire ou touristique).

L'héritage industriel a également considérablement marqué le paysage des vallées. Sans distinction d'une vallée à l'autre, le bâti industriel parfois monumental (centrale hydroélectrique de Montpezat) jalonne les cours d'eau : microcentrales, ateliers de moulinage... utilisant principalement sa force motrice, c'est bien l'ensemble des infrastructures bâties (bâtiments, annexes et dépendances, ouvrages de génie civil, dérivations, conduites...) qui constitue cet héritage. Aujourd'hui, sa transmission pose question : la majorité de ces édifices sont désaffectés, les bâtiments sont souvent de tailles importantes, la vocation industrielle est définitivement abandonnée... Une réponse a été formulée sur le moulinage de Pont de Veyrières dont une partie est reconvertie en éco-musée. Pour autant, vu le nombre de bâtiments concernés, le potentiel est immense et les enjeux pour le territoire aussi.



A la confluence de l'Ardèche et de la Fontaulière, le site de Ventadour : château, moulinage et terrasses en vitrine sur la N102
Communes de Pont-de-Labeaume et Meyras

Des pratiques paysagères qui font entrer le paysage dans le champ culturel

Par pratiques paysagères, on pourrait comprendre au premier abord qu'il s'agit de toutes les formes de contemplation ou d'expériences esthétiques du territoire d'Ardèche des Sources et Volcans : la marche vers un belvédère, le regard porté au loin, la randonnée tranquille en seraient les meilleurs exemples. Mais derrière la notion de pratique se loge avant tout la dimension fonctionnelle du paysage. Cet ensemble de relations au territoire est évidemment bien plus riche et complexe que l'unique appréhension esthétique sans en être, d'ailleurs, totalement détaché.

Cette dimension fonctionnelle se compose au contraire d'une panoplie de gestes, d'habitudes, de savoir-faire, qui dessinent les paysages et les façonnent. On pense évidemment aux pratiques agricoles : celles encore vivaces conduisant à toutes formes d'ouvertures (pâturage, fauche, cultures...), celles héritées d'une société rurale et reconnues désormais comme patrimoine : le savoir-faire de la pierre sèche et tous les édifices liés à cette pratique, la châtaigneraie...

Les infrastructures routières et leurs systèmes techniques induisent également d'autres façons de décrire le paysage : le tracé de la N102 mais également des départementales remontant les vallées de la Bourges, de la Fontaulière, du Salindre ou du Lignon forment des entités paysagères qui se superposent indifféremment ou non à celles des vallées. Les aménagements hydrauliques à des fins de production d'énergie, d'irrigation ou d'installations industrielles constituent aussi des formes de pratiques paysagères qui font aussi basculer le paysage dans le champ social et culturel.

Ces modes d'occupations du territoire, ici succinctement évoqués, ne sont pas des données fixes. Ils sont tous en constante évolution. Ils changent. Dans l'apparence d'un territoire, il existe toujours les restes d'anciennes pratiques et les prémices de nouvelles, en train d'émerger, à imaginer. C'est ce qui caractérise la complexité du paysage, problématique du temps et de la transformation constante.

A ce titre, le processus de PLUi invite collectivement à un travail d'infléchissement de certaines pratiques paysagères. Les unes sont au cœur du quotidien ordinaire des populations, d'autres relèvent d'un bien commun à transmettre. Dans ce sens, l'approche culturelle (et sociale) propre au territoire d'Ardèche des Sources et Volcans est un vecteur important à utiliser pour un partage élargi des problématiques paysagères et urbaines avec les populations locales.



Sur les versants du Souilhoul, entre terrasses et châtaigniers - Commune de Meyras

ÉLÉMENTS DE CONSTAT

_UN TERRITOIRE DE CONTRASTE(S)



Derrière son appellation de Haute-Cévenne qui sous entendrait une certaine homogénéité paysagère, le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans est avant tout un territoire de contrastes.

Contrastes géographiques, d'abord, par sa forte amplitude altitudinale générant un agencement complexe de situations variées lisibles à travers un étagement depuis les hauts plateaux agricoles et forestiers, jusqu'à la plaine en passant par les vallées et leurs pentes. Contrastes climatiques, ensuite, induits par ce précédent constat et contribuant à une grande diversité de milieux écologiques. Contrastes démographiques aussi, entre la proximité albenassienne et l'isolement de certains hameaux. Contrastes saisonniers, entre été et hiver...

_UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT ORGANISÉ, OPTIMISÉ



Territoire majoritairement rural ayant connu un fort recul des activités après la première moitié du XX^e siècle, l'Ardèche des Sources et Volcans n'en demeure pas moins un espace où l'habitat et les activités ont été organisés suivant une logique s'appuyant sur une intelligence pratique très visible et compréhensible dans les paysages : domestication de la pente, mise en défens des risques, implantations intégrant finement les données climatiques (voire micro-climatiques), utilisation inventive de la ressource en eau, préservation et entretien des espaces plats (ressource rare du territoire), organisation sociale suivant les vallées...

_UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE(S)



Comme tout espace habité et vécu, l'Ardèche des Sources et Volcans, évolue selon les influences naturelles et humaines du territoire.

Influences naturelles, d'abord, liées au climat, à la pente, à la présence de l'eau, qui induisent des différenciations notables de situations physiques infléchissant les modes d'habiter et d'exploiter le territoire.

Influences humaines, ensuite, liées à l'attractivité du bassin d'emploi de l'agglomération d'Aubenas, toute proche, liées aux « passages historiques » traversant le territoire depuis la vallée du Rhône vers les plateaux du Haut-Vivarais, la N102... liées au succès touristique de la destination ardéchoise estivale (tourisme vert, station thermale, caverne du Pont-d'Arc...).

_UN TERRITOIRE RICHE DE SES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES



Découlant notamment des précédents constats, l'Ardèche des Sources et Volcans jouit de nombreuses ressources naturelles, historiques, humaines qui apportent une qualité paysagère indéniable à l'ensemble de son territoire. Ce sont :

- le patrimoine naturel lié au volcanisme, à l'eau, à la biodiversité...
- le patrimoine bâti, marqueur d'une histoire riche et longue (châteaux, architecture vernaculaire, industries...)
- les savoir-faire, les habitants...

_VERS UNE STRATÉGIE PAYSAGÈRE

PROBLÉMATIQUES

Aujourd'hui, ces contrastes sont d'évidents vecteurs de qualités paysagères et ce dans une diversité remarquable. Mais ils sont souvent fragiles reposant sur des jeux d'équilibres fins, en concurrence avec des dynamiques parfois lourdes sur le territoire intercommunal.

Quel(s) équilibre(s) territorial(aux) conforter, créer, repositionner ?

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Conforter le(s) équilibre(s) territorial(aux)

Le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans hérite d'une organisation encore très lisible de l'espace communautaire. Cet héritage est le résultat d'une intelligence pratique historique, mise à l'œuvre dans un souci permanent d'optimisation des espaces et des ressources.

Aujourd'hui quelle(s) intelligence(s) pratique(s) mettre (ou remettre) à l'œuvre pour penser et aménager les territoires de demain en s'inspirant de cet héritage ?

Penser l'aménagement du territoire d'Ardèche des Sources et Volcans en s'inspirant de l'intelligence pratique héritée des usages vernaculaires

Ces influences (rapport à l'eau et aux risques, pression urbaine, trafic routier...) sont aujourd'hui souvent subies par le territoire.

Comment retrouver une prise sur ces processus à l'œuvre et faire de ces problèmes, des atouts pour le territoire ?

Maîtriser les influences et dynamiques en cours pour en faire des atouts

Des initiatives individuelles et collectives tentent aujourd'hui de travailler sur la base d'une plus grande valorisation de ces ressources locales. Le contexte socio-économique pousse aussi dans ce sens.

Comment appuyer, aujourd'hui un projet de territoire sur la valorisation soutenable de ces ressources ? Pour quel(s) paysage(s) ?

Appuyer le projet de territoire sur une valorisation soutenable des ressources du territoire

